



Institut International pour
La Justice et l'Etat de Droit



RAPPORT ANNUEL
2020



Notre mission consiste à développer et renforcer les compétences des praticiens et des différents acteurs de la justice pénale pour faire face à la menace terroriste et à la criminalité transnationale dans le respect des exigences de l'Etat de droit, ainsi qu'à promouvoir la coopération et l'échange d'informations à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Notre vision : être un institut reconnu à l'international et un pôle de connaissances à l'échelle régionale, en vue de proposer des formations pratiques sur le long terme, autour de la problématique de l'Etat de droit, destinées aux législateurs, aux juges, aux procureurs, aux agents des services d'enquêtes, des services et pénitentiaires, ainsi qu'à l'ensemble des praticiens de la justice pénale et autres acteurs. L'IJ continuera à mettre l'accent sur des régions géographiques clés, que sont l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique orientale, le Moyen-Orient ainsi que certaines régions spécifiques. L'expansion continue de l'IJ comprendra l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des bonnes pratiques internationales, ainsi que le développement de nouvelles stratégies et techniques pour mieux appréhender et répondre aux manifestations contemporaines et au caractère évolutif du terrorisme international.



Table des matières

Message du Secrétaire exécutif	4
L'IJ en bref	6
L'IJ et le Forum mondial de Lutte contre le Terrorisme (GCTF)	8
L'IJ et les Nations Unies	11
Unité académique	12
Programme de perfectionnement « Contre-Terrorisme : Approfondissement des compétences »	13
Programme de perfectionnement en ligne « Contre-Terrorisme : Approfondissement des compétences »	14
Formations du CTAC et de l'eCTAC en 2021 – 2022	17
Programme de recherche	17
Unité programmatique	18
Initiatives clés	20
Initiative de lutte contre le terrorisme endogène	20
Les autorités centrales dans le monde	23
Les enquêtes	26
Renforcement des compétences judiciaires	30
Justice des mineurs	37
Gestion des prisons	43
Combattants terroristes étrangers	45
Autres initiatives et travaux de l'IJ	46
Les preuves recueillies sur les champs de bataille	47
Extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique	48
Mécanismes d'orientation : programmes d'intervention multi-acteurs basés sur l'Etat de droit	51
Programme d'études principal	53
Suivi et évaluation	54
Communication et relations extérieures	55
L'IJ et Malte	57
L'équipe de l'IJ	58
Le Conseil d'administration	60
Le Conseil consultatif	61
Les subventions et détachements	62
Les partenaires à La Valette	62

Message du Secrétaire exécutif

Du fait de la pandémie mondiale de COVID-19, 2020 a présenté à la fois des défis et des opportunités. La mission de de l'IJ s'est poursuivie, tandis que les terroristes et les groupes extrémistes violents cherchaient à exploiter ces bouleversements et cette instabilité. L'enjeu majeur pour l'IJ au cours de cette période a été de savoir comment maintenir nos activités, le renforcement des capacités aux praticiens de la justice pénale, qui constitue un rempart essentiel à l'évolution de la menace terroriste.

Trois questions ont guidé notre approche. Comment réaliser nos actions de renforcement des capacités en dépit les restrictions sanitaires ? Comment protéger notre équipe, nos participants et nos partenaires ? Et comment assurer que nos formations dispensées dans un environnement virtuel aient le même impact pour les praticiens, leurs agences et institutions que nous servons, et vis-à-vis des donateurs qui soutiennent notre mission ?

En dépit de ces circonstances, l'équipe de l'IJ est restée en 2020 ambitieuse et résolument déterminée à aller de l'avant et je ne pourrais pas être plus fier de ce que nous avons accompli. Les objectifs de renforcement des capacités de l'Unité programmatique n'auraient pas été atteints grâce à des webinaires classiques, qui n'offrent généralement pas le niveau d'interaction, de mise en réseau entre pairs et de mise en pratique des compétences qui caractérisent les actions de l'IJ. L'équipe a donc adopté une méthodologie de formation mixte, travaillé aux côtés notre public de praticiens pour surmonter les défis techniques et entièrement repensé et adapté ses programmes pour qu'ils soient dispensés de façon optimale via des plateformes en ligne.

Cette approche a permis de mener à bien plus de 25 programmes dans le cadre des Initiatives clés et Axes de travail de l'IJ en 2020, dont l'Initiative sur la justice des mineurs et



l'Initiative relative aux autorités centrales mondiales, un programme innovant sur l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique (REMVE), tendance émergente, et un nouveau programme ambitieux sur les mécanismes d'orientation en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.

Nous avons également atteint et avec succès notre objectif de lancer une nouvelle unité académique. Avec le soutien des trois donateurs fondateurs de l'Unité, les gouvernements du Danemark, de la France et des Etats-Unis et malgré les nombreuses incertitudes inhérentes à la pandémie, l'Unité académique a recruté ses membres, a lancé son programme de perfectionnement en ligne « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (CTAC), a dispensé avec succès deux sessions eCTAC à destination des praticiens anglophones et francophones et a lancé le nouveau et passionnant programme de recherche de l'IJ.

L'IJ a également exploité l'environnement virtuel pour mobiliser des partenaires stratégiques, actuels comme nouveaux, en tenant régulièrement des réunions en ligne avec un consortium de partenaires pour partager les innovations et les enseignements de cette période de COVID-19. L'IJ a en outre finalisé et signé virtuellement deux nouveaux accords de coopération : l'un avec le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (ONUCT) et le second avec le Fonds mondial pour l'Engagement de la Communauté et la Résilience (GCERF), traçant ainsi la voie, passionnante, d'une collaboration renforcée avec ces partenaires essentiels. L'année a aussi été

« Si 2020 a été une année de défis mondiaux sans précédent, la transition précoce de l'IJ vers des actions de formation en ligne innovantes a assuré la continuité opérationnelle, le respect de nos obligations en matière de subventions et, plus encore, la conception et la mise en œuvre de programmes virtuels aussi innovants que significatifs sur le terrain de renforcement des capacités, pour les praticiens de la justice pénale que nous sommes si fiers de servir. »

marquée par une implication majeure avec les coprésidents du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) et les organes du GCTF sur la promotion des travaux des institutions inspirées et la vision stratégique du GCTF pour la prochaine décennie. Outre son ambitieux calendrier d'activités de renforcement des capacités et de communication, l'IJ a enfin conclu l'année par un travail à la fois d'introspection et de planification prospective, s'employant avec le Conseil d'administration à définir les orientations futures de l'Institut par le biais d'une revue stratégique approfondie.

En septembre 2020, nous avons fait nos adieux à Patrick Ehlers, directeur des programmes, et avons accueilli son successeur Steve Sinnott. Ces deux praticiens expérimentés sont détachés de l'Office of Overseas Prosecutorial Development Assistance and Training Program (OPDAT) du Département de la Justice des Etats-Unis. Leur détachement constitue une part importante du soutien continu apporté à l'Institut par les Etats-Unis.

En décembre 2020, Joe Connell a achevé les trois ans de son détachement en tant que conseiller principal en matière d'enquêtes et responsable de l'Initiative des enquêtes de l'IJ. Il s'agissait du troisième détachement successif par le Gouvernement du Royaume-Uni. Nous remercions également le gouvernement turc pour ses détachements répétés de juges, dont la juge Sevil Bostanci, qui a soutenu en 2020 la mise en œuvre d'activités financées par la Turquie dans le cadre de l'Initiative de renforcement des capacités judiciaires de l'IJ et dont le leadership dans notre importante collaboration avec le Forum sur la diploma-

tie d'Antalya a été indispensable. Nous ne saurions trop souligner l'importance de la contribution de nos conseillers détachés et nous encourageons vivement les gouvernements à envisager de tels détachements auprès de l'Institut.

A l'horizon de 2021, l'IJ est prêt à la fois à faire face à la pandémie en cours mais aussi à aller encore plus loin. L'IJ a fait preuve de résilience, de flexibilité et d'un engagement inébranlable pour assurer sa mission envers les praticiens qu'il sert. Nous sommes extrêmement fiers de ce qui a été accompli au cours de l'année écoulée et nous préparons l'avenir, forts de la maîtrise technologique et de nos approches innovantes pour délivrer des formations en ligne attractives et qui ont un impact sur le terrain.

L'IJ est désormais un pôle régional majeur du renforcement pérenne des capacités des praticiens dans le respect de l'Etat de droit, et sa réactivité le rend plus fort que jamais. Nous remercions nos alumni, nos donateurs et nos partenaires stratégiques de leur soutien continu à la mission de l'IJ, et nous restons déterminés à poursuivre ce mandat essentiel et dont l'impact est significatif et durable dans les années à venir.



M. Thomas A. Wuchte
Secrétaire exécutif

Institut international pour la justice et
l'Etat de droit

L'IJ en bref

Lors de la réunion ministérielle plénière du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) qui s'était tenu en juin 2012, les membres ont appelé à la création de l'Institut international pour la justice et l'Etat de droit, destiné à être une plateforme stratégique de formation innovante et durable chargée de favoriser la mise en œuvre des bonnes pratiques du GCTF relatives à la lutte antiterroriste et à la promotion de l'Etat de droit. Les leaders du G8 ont approuvé la création de l'IJ lors du sommet du G8 de 2013. Un vaste panel de gouvernements et d'organisations internationales, régionales et non-gouvernementales ont ensuite travaillé de concert à élaborer et à fixer les missions ainsi que la structure de l'Institut. L'IJ a été officiellement inauguré le 18 juin 2014, à La Valette, à Malte.

L'IJ élabore, organise et dispense des formations, des ateliers, des réunions d'experts et bien d'autres activités dédiées au renforcement des compétences pour répondre aux besoins des praticiens de la justice pénale. Tous les programmes élaborés par l'IJ poursuivent le même objectif, qui est de faire progresser le cadre légal au sein duquel les praticiens de la justice pénale rendent la justice dans des procédures de terrorisme ou connexes à de telles procédures, en y intégrant les principes relatifs aux droits de l'homme, à la justice et à l'Etat de droit. La mission de l'IJ consiste à proposer des programmes et des activités de renforcement des capacités adaptés afin d'aider les gouvernements et les praticiens judiciaires à faire face, d'une manière pratique et coordonnée, au caractère évolutif et protéiforme de la menace que représentent le terrorisme contemporain et la criminalité transnationale.

Secrétariat exécutif

L'IJ est dirigé par le Secrétaire exécutif Thomas Wuchte, assisté d'une équipe de directeurs détachés et sous contrat, d'un personnel international venant de plus de dix pays.

Unité académique

L'Unité académique, qui propose le programme de perfectionnement « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (CTAC), un programme en ligne innovant (eCTAC) ainsi qu'un ambitieux programme de recherche, est dirigé par la juge Marie Compère.

Unité administrative et des relations publiques

L'Unité administrative et des relations publiques apporte un soutien essentiel à la mission de renforcement des



capacités de l'IJ en assurant la gestion budgétaire et des subventions, l'administration, les ressources humaines, les achats, les communications et les relations publiques de l'Institut. L'Unité est dirigée par Reinhard Uhrig.

Unité programmatique

L'Unité programmatique organise des ateliers de renforcement des capacités traitant des défis spécifiques et émergents. Le travail est organisé dans le cadre des Initiatives clés et des Axes de travail fondamentaux de l'IJ, une structure flexible qui répond à l'évolution constante de la menace, aux besoins des praticiens et aux priorités des bailleurs. L'Unité est dirigée par Steve Sinnott, détaché du Département américain de la Justice.

Conseillers détachés

L'IJ est fier de compter dans son personnel deux conseillers principaux détachés. Joe Connell, le conseiller principal en matière d'enquêtes, a été remplacé par Philip Tucker à la fin de l'année 2020. Ce sont tous deux des agents expérimentés des services d'enquête, détachés par le gouvernement du Royaume-Uni, à la tête de l'Initiative relative aux enquêtes de l'IJ, largement financée par le Royaume-Uni. La juge Sevil Bostanci, conseillère judiciaire principale, dont l'affectation se terminera en 2021, a été détachée par le gouvernement turc et dirige la mise en œuvre de projets financés par la Turquie pour l'Initiative de renforcement des capacités judiciaires.

Conseil d'administration

Le Secrétariat exécutif est guidé et soutenu dans sa mission importante par un Conseil d'administration international, représentant 13 gouvernements et l'Union Européenne. En 2019, l'IJ a eu le plaisir d'accueillir le gouvernement du Koweït au sein du Conseil.

Conseil consultatif

Le Conseil consultatif de l'IJ regroupe des experts prestigieux, praticiens expérimentés, dirigeants d'organisations partenaires et de réseaux universitaires qui fournissent des conseils et avis stratégiques non contraignants.

En seulement six ans, l'IIJ s'est imposé
comme un pôle régional clé pour le
renforcement durable des capacités
des praticiens de la justice pénale

6

ANS

6300+

PRATICIENS
AYANT SUIVI UNE
FORMATION

178

ATELIERS DE
RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS ET
FORMATIONS

20

PROGRAMMES EN
LIGNE DÉLIVRÉS
PENDANT LA COVID-19



94

PROGRAMMES
DANS DES RÉGIONS
BÉNÉFICIAIRES

123

PAYS
PARTICIPANTS

13

DONATEURS

50

SUBVENTIONS
INTERNATIONALES

LANCEMENT D'UNE NOUVELLE UNITÉ ACADÉMIQUE
ET D'UN PROGRAMME DE RECHERCHE EN 2020

DES PROGRAMMES REPENSÉS ET ADAPTÉS POUR UNE DIFFUSION
EN LIGNE OPTIMALE PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

L'ASSURANCE D'UN IMPACT DURABLE, DE TRANSPARENCE
ET DE RESPONSABILITÉ GRÂCE À UN SUIVI ET UNE
ÉVALUATION SOLIDES ET RIGoureux



GCTF
GLOBAL COUNTERTERRORISM FORUM

L'IJ et le GCTF

Le GCTF est un forum international composé de 30 membres (29 pays et l'Union européenne) dont la mission principale consiste à préserver au plan mondial les populations du terrorisme en œuvrant pour la prévention, la lutte et la poursuite en justice des actes de terrorisme, ainsi qu'en prévenant l'incitation au terrorisme et le recrutement des terroristes.

Le GCTF est un forum international composé de 30 membres (29 pays et l'Union européenne), dont la mission principale consiste à préserver au plan mondial les populations du terrorisme en œuvrant pour la prévention, la lutte et la poursuite en justice des actes de terrorisme, ainsi qu'en prévenant l'incitation au terrorisme et le recrutement des terroristes. Le GCTF rassemble des experts et des praticiens du monde entier, afin d'échanger leurs expériences et leurs connaissances et en vue d'élaborer des instruments et des stratégies pour faire face à l'évolution de la menace terroriste. Le Forum est considéré par les principaux partenaires internationaux comme une instance de référence de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent à l'échelle mondiale. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site du Forum : www.thegctf.org/.

Mise en œuvre et opérationnalisation des mémorandums du GCTF

L'IJ est l'un des principaux responsables de la mise en œuvre des bonnes pratiques et des mémorandums du GCTF, et la seule organisation dotée du mandat spécifique de soutenir la mise en œuvre et l'opérationnalisation des bonnes pratiques du GCTF pour les praticiens de la justice pénale. L'IJ a travaillé avec les coprésidents des groupes de travail concernés pour diriger l'élaboration des principaux documents-cadres du GCTF tels que le Mémorandum de Neuchâtel sur les bonnes pratiques de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et des Bonnes pratiques de Rabat - Washington du GCTF en matière de prévention, de détection, d'intervention et de réponse au terrorisme d'origine nationale. L'IJ conçoit et propose des programmes sur mesure pour soutenir l'opérationnalisation des bonnes

pratiques du GCTF tant au niveau national, régional que sectoriel, et intègre de manière proactive les outils et les bonnes pratiques du GCTF dans toutes ses activités programmatiques et académiques.

Les programmes de renforcement des capacités et les outils dédiés aux praticiens de l'IJ sont conçus non seulement pour appuyer la mise en œuvre des mémorandums du GCTF, mais aussi pour privilégier l'application concrète des bonnes pratiques pour répondre aux problématiques pratiques auxquelles sont confrontés les praticiens de la justice pénale que nous servons.

Accomplissement de la mission du GCTF

L'IJ coordonne étroitement ses actions avec celles du GCTF, notamment par une interaction régulière avec les coprésidents du GCTF, ses groupes de travail, ses membres, l'unité administrative et nos collègues des autres institutions créées sous l'impulsion du GCTF. L'IJ apporte également son concours aux activités des différents groupes de travail, en accueillant des réunions et des ateliers, en participant aux initiatives et en recherchant des synergies et opportunités permettant l'accomplissement de la mission du GCTF.

L'une des principales priorités de l'IJ est de contribuer à une meilleure coordination entre les groupes de travail et les autres institutions, afin de tirer parti au mieux de nos expertise et de nos expériences collectives pour servir la mission du GCTF. La promotion d'une coordination plus significative entre le GCTF et les institutions inspirées doit assurer la cohérence des priorités et des travaux thématiques et géographiques et garantir le développement et la diffusion des enseignements et des expériences positives dans le cadre des futures actions.



Institutions créées sous l'impulsion du GCTF

L'IJJ travaille en étroite collaboration avec les autres institutions créées sous l'impulsion du GCTF : le Fonds mondial pour l'Engagement de la Communauté et la Résilience (GCERF), avec lequel l'IJJ a signé un nouvel accord de partenariat stratégique en 2020, et Hedayah, avec qui l'IJJ s'est associé sur de nombreux projets importants.

L'IJJ est l'une des trois institutions créées sous l'impulsion du GCTF, avec :



Le Fonds mondial pour l'Engagement de la Communauté et la Résilience (GCERF), partenariat public-privé installé à Genève et premier instrument mondial destiné à soutenir les initiatives de renforcement de la résilience à l'extrémisme violent à l'échelle locale ou communautaire. Intervenant au croisement entre sécurité nationale et développement, le GCERF collabore avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé dans les pays bénéficiaires et apporte son appui aux stratégies nationales en place destinées à remédier aux causes sous-jacentes de l'extrémisme violent. Pour de plus amples informations, merci de consulter www.gcerf.org/



Hedayah, centre international d'excellence pour la lutte contre l'extrémisme violent, basé à Abu Dhabi, est un organisme opérationnel clé de la lutte contre l'extrémisme violent menée par le GCTF. Il s'agit d'un acteur de premier plan pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre du Mémoire d'Abu Dhabi sur les bonnes pratiques en matière d'éducation pour lutter contre l'extrémisme violent, y compris l'initiative en cours du GCTF et de l'Organisation de la coopération islamique relative à la lutte contre l'extrémisme violent et l'éducation religieuse. L'Institut Hedayah est à la tête du programme relatif aux combattants terroristes étrangers, à la lutte contre l'extrémisme violent et aux individus rapatriés du GCTF, sous la supervision du groupe de travail des CTE, source d'informations permanente pour les Etats membres intéressés. Pour de plus amples informations, merci de consulter www.hedayahcenter.org/



L'IJ et les Nations Unies

L'IJ travaille en étroite collaboration et de manière proactive avec les Nations Unies dans l'articulation et les synergies des actions déployés dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et pour l'État de droit. L'Organisation des Nations Unies (ONU) est à la fois partenaire et membre du GCTF et de l'IJ, dont elle soutient activement les activités. De son côté, l'IJ favorise la mise en œuvre de la Stratégie mondiale contre le terrorisme des Nations unies et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies dans le cadre de ses Initiatives clés et de ses travaux, ainsi que des programmes de l'Unité académique. L'IJ a également collaboré avec plusieurs organes des Nations Unies, notamment le Bureau des Nations Unies contre le terrorisme (ONUCT), la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH).

Mémorandum IJ - ONUCT

En septembre 2020, l'IJ a signé un nouveau mémorandum d'accord avec l'ONUCT, renforçant encore la coopération et l'appui mutuel aux missions de l'IJ, du GCTF et de l'ONU. L'accord s'appuie sur la déclaration ministérielle ONU-GCTF de 2018, qui a souligné la nécessité de construire un partenariat solide et complémentaire entre le GCTF et les Nations Unies, ainsi qu'un engagement proactif entre l'IJ et les organes des Nations Unies. Lors de la signature, le Secrétaire exécutif Thomas Wuchte et le Secrétaire général adjoint à la lutte contre le terrorisme Vladimir Voronkov ont discuté de plusieurs domaines d'intérêt pour une collaboration future dans le cadre de ce mémorandum, telles les activités de recherche avec l'Unité académique de l'IJ et les actions de renforcement des capacités avec l'Unité programmatique. L'IJ est fier de poursuivre sa coopération avec l'ONUCT pour lutter contre le terrorisme et renforcer les capacités des praticiens de terrain de la justice pénale.

Réunion d'information virtuelle ONU - DECT - CTC

En novembre 2020, l'IJ a été invité à participer à un séminaire virtuel de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) dédié au rôle des juges procureurs et avocats de la défense pour traduire les terroristes en justice, en recourant notamment aux preuves recueillies sur les champs de bataille ou par l'armée. Le secrétaire exécutif Thomas Wuchte a présenté les analyses et les approches de l'IJ sur les défis quotidiens auxquels sont confrontés les praticiens de la justice pénale pour

traduire les terroristes en justice, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des informations ou des preuves obtenues sur les zones de conflit, ainsi que les programmes associés de l'IJ. L'IJ a partagé ses conclusions tirées des travaux importants de renforcement des capacités des praticiens réalisés par l'IJ et a émis des recommandations concrètes pour renforcer davantage les capacités des praticiens dans des domaines tels que l'utilisation des preuves recueillies sur les champs de bataille, les défis abordés au sein des recommandations d'Abuja du GCTF sur le recueil, l'utilisation et le partage des preuves à des fins de poursuites pénales des suspects terroristes et le projet IJ - ONUCT pour le renforcement de l'utilisation de la technologie dans les réponses de la justice pénale au terrorisme pendant et après les pandémies et les catastrophes.

Projet IJ - ONUCT sur l'accès à distance à la justice dans les procédures terroristes

En 2020, l'IJ a lancé un nouveau projet, passionnant, en collaboration et en partenariat avec l'ONUCT, qui comprenait un événement couronné de succès en marge de la Conférence contre le terrorisme à l'échelle de l'OSCE sur les partenariats efficaces contre le terrorisme et l'extrémisme violent et la radicalisation menant au terrorisme. Sous les auspices de l'Initiative de renforcement des capacités judiciaires de l'IJ, l'IJ et le Service de la prévention du terrorisme de l'ONUCT travaillent ensemble sur les défis liés l'accès à distance à la justice dans les procédures terroristes, un domaine qui revêt un caractère d'urgence dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Merci de vous reporter à la page 30 de ce rapport pour plus d'informations.

Unité académique

Lancée en 2020, l'Unité académique est un ajout majeur à l'IJ, offrant des formations fondamentales sur un format plus long aux praticiens de la justice pénale déjà expérimentés, afin d'améliorer leur compréhension et leurs compétences en matière de lutte contre le terrorisme conformément à l'Etat de droit.

L'offre initiale de l'Unité académique porte sur le programme de perfectionnement « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (CTAC), conçu pour des sessions en présentiel, en groupe restreint, dispensés à Malte. Il vise à renforcer les capacités et les compétences des praticiens de terrain, avec un impact durable sur leurs institutions d'origine et leurs compétences au niveau national. Les premières formations sont adaptées aux besoins des praticiens d'Afrique et du Moyen-Orient. Par la suite, le CTAC sera dispensé aux praticiens des Balkans, d'Asie centrale, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est.

Afin d'assurer la continuité opérationnelle pendant la pandémie de COVID-19, l'Unité académique a développé un module en ligne innovant fondé sur ce programme, l'eCTAC - adapté et repensé pour être dispensé via une plateforme en ligne.

Le programme de recherche de l'Unité académique va générer des études et des recherches sur les nouveaux enjeux et perspectives dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de l'Etat de droit, en commençant par une analyse des méthodologies d'évaluation des systèmes de justice pénale.

L'intégration de l'Unité académique à l'écosystème de formation de l'IJ permet de consolider encore la position de l'IJ en tant que pôle régional essentiel pour le renforcement des capacités et la formation en matière de lutte contre le terrorisme et d'Etat de droit. Les programmes CTAC et eCTAC de l'Unité académique complètent les ateliers plus courts de l'Unité programmatique en offrant une formation approfondie sur les compétences nécessaires à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. C'est une base solide sur laquelle développer des compétences adaptées aux défis spécifiques et émergents abordés dans le cadre des Initiatives clés et Axes de travail fondamentaux de l'Unité programmatique de l'IJ.



Programme de perfectionnement « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences »

L'Unité académique sera heureuse d'accueillir les praticiens à Malte en 2021, dès que les conditions liées à la pandémie le permettront, pour participer aux formations en présentiel du programme de perfectionnement «Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences» (CTAC). Les sessions initiales seront proposées aux participants ayant réussi le programme eCTAC et porteront sur la phase des poursuites judiciaires. Le programme sera fondé sur le cas terroriste fictif traité lors de l'eCTAC, qui sera appliqué aux étapes suivantes du processus pénal et centré sur les compétences et les connaissances nécessaires pour garantir le succès des poursuites judiciaires. Programme-phare de l'Unité académique, le CTAC, comme l'eCTAC, peuvent également être suivis de manière distincte afin de permettre le développement et le renforcement des compétences fondamentales des praticiens de terrain, tout en étant adapté à la tradition juridique de chaque promotion.

Le CTAC permettra de renforcer les compétences suivantes :

- Identifier et maîtriser le rôle et les missions du praticien à chaque étape d'une procédure de terrorisme, du recueil de renseignements au procès ;
- Assurer la coordination entre les procureurs, les juges d'instruction et les services d'investigation dans le cadre de chaque procédure ;
- Utiliser de façon appropriée des techniques spéciales d'enquête, telles l'infiltration ou l'interception des communications ;
- Maîtriser les règles de recevabilité des indices et preuves exploitables dans le cadre d'une procédure de terrorisme ;
- Assurer la protection des victimes et témoins ;
- Respecter le principe d'un procès équitable et les droits de la Défense ;
- Recourir aux technologies de l'information et de la communication des juridictions afin d'améliorer l'efficacité et la pertinence des procédures judiciaires y compris dans le cadre des restrictions dues à la COVID-19 ;
- Partager des informations, rassembler des preuves, localiser des mis en cause et extradier le cas échéant les mis en cause grâce à la coopération judiciaire internationale.

Programme de perfectionnement en ligne « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (eCTAC)

En 2020, l'Unité académique a lancé avec succès une composante en ligne de son programme de perfectionnement « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (CTAC). Ce programme, appelé eCTAC, est structuré en 16 modules. Ces modules ont été conçus pour être dispensés en ligne, la formation se tenant sur une période de trois à quatre semaines.

Etude de cas : L'attentat à la bombe liquide : Contexte et calendrier des arrestations

Nous vous invitons à regarder cette étude de cas, enregistrée de Douglas McKenna, ancien chef des opérations du Commandement antiterroriste de New Scotland Yard au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Dans cette étude de cas, composée de trois vidéos, Douglas McKenna donne une analyse approfondie des défis posés par ce qui reste probablement la plus grande poursuite judiciaire proactive d'un projet d'attentat terroriste au Royaume-Uni. Dans cette première vidéo, Douglas McKenna rappelle le contexte de ce projet d'attentats et aborde le moment si singulier où il faut intervenir et interpellé les suspects, et donc trouver un équilibre entre la nécessité de prévenir l'attentat et celle de rassembler suffisamment d'indices et d'éléments de preuves pour permettre d'incriminer et poursuivre les intéressés avec succès.



Structure

Chaque édition de ce programme comprend trois éléments principaux :

1. L'étude par les participants de plus de 30 exposés préenregistrés et vidéos d'études de cas sur les enjeux fondamentaux et la conduite des investigations, dans le cadre d'un enseignement progressif encadré et soutenu par l'Unité académique de l'IIJ et comprenant le manuel du module eCTAC sur les enquêtes proactives ainsi qu'une abondante bibliothèque de ressources et outils en ligne.
2. Huit sessions interactives en direct, dont trois sessions de tutoriels en demi-groupes, portant la coordination renforcée entre les magistrats et les enquêteurs, le recueil de preuves et la coopération internationale. Au cours de ces sessions, les participants discutent des plans de coordination antiterroriste qu'ils ont élaborés, travaillent sur la prise de décision stratégique dans le cadre d'investigations proactives et échangent sur les bonnes pratiques de rédaction des demandes d'entraide judiciaire relatives au déploiement de techniques spéciales d'enquête.
3. Un exercice immersif de deux jours au cours duquel les participants enquêtent de manière proactive sur une simulation de projets d'attentats terroristes transfrontaliers visant des infrastructures stratégiques, avant d'accéder à des séances de débriefing en petits groupes.

Pour chaque module, l'équipe pédagogique est composée du directeur de l'Unité académique, de deux praticiens enseignants et d'un conseiller en enquêtes, tous praticiens et formateurs expérimentés, assistés du personnel international de l'Unité académique. L'équipe pédagogique est également renforcée par d'autres spécialistes afin d'améliorer encore la qualité du programme.



Module eCTAC sur les enquêtes et poursuites proactives

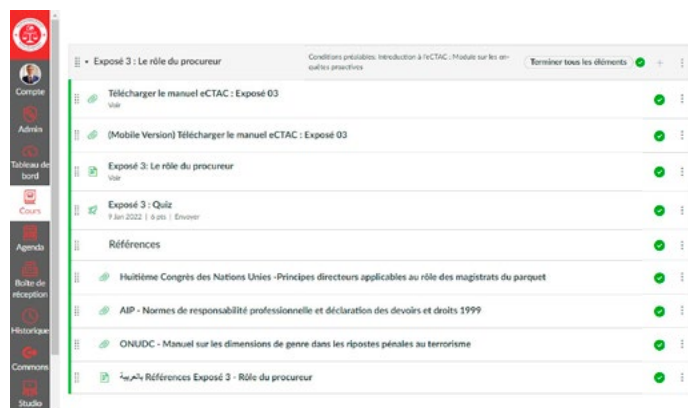
Deux éditions du module sur les enquêtes et poursuites proactives de l'eCTAC ont été dispensées en 2020 à l'attention de promotions anglophones et francophones, dotant les enquêteurs, procureurs et juges d'instruction participants des compétences requises pour enquêter de manière proactive sur les projets d'attentats terroristes. Les praticiens ont élargi leurs connaissances sur le recueil de preuves - notamment en matière de télécommunications, de données électroniques et de données financières - afin de lutter contre les activités terroristes, sur l'utilisation légale et proportionnée de techniques d'enquête spéciales, ainsi que le renforcement de la coordination interinstitutionnelle et de l'efficacité de la coopération internationale. Trente-huit praticiens, dont des enquêteurs, des procureurs et des juges d'instruction du Burkina Faso, d'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, du Mali, du Maroc, du Niger, du Sénégal, du Somaliland, de la Tanzanie et de l'Ouganda, ont déjà suivi avec succès l'eCTAC.

Apprentissage inversé

Les modules sont dispensés en recourant à la méthode de l'apprentissage inversé. Cette méthode pédagogique remplace l'enseignement direct par un apprentissage individuel de chaque participant. Elle permet de transformer ainsi les sessions en ligne en un environnement pédagogique dynamique au sein duquel les participants peuvent effectivement appliquer les compétences et les concepts qu'ils ont appris. Elle fait l'économie de longs ateliers en ligne et facilite les travaux sur les thématiques essentielles. Cette méthodologie de l'apprentissage inversé, de plus en plus reconnue dans la formation pour adultes, permet à l'Unité académique de s'appuyer sur de nouvelles approches innovantes, interactives et pertinentes et de les développer pour répondre aux besoins des praticiens malgré la pandémie.

Plateforme pédagogique en ligne

La méthodologie de l'apprentissage inversé suppose le recours à des outils en ligne perfectionnés et des matériels didactiques multimédias interactifs. Les praticiens participants sont guidés tout au long du cours par l'équipe pédagogique de l'Unité académique via notamment le système de formation en ligne Canvas, une plateforme en ligne sécurisée et collaborative qui permet un accès de qualité au matériel pédagogique et la mise en réseau des participants. Canvas est une ressource en ligne qui permet à l'Unité académique de dispenser des programmes de renforcement des capacités détaillés et



immédiatement applicables à des praticiens situés dans plusieurs pays simultanément, les participants réalisant individuellement les travaux pratiques du programme de rejoindre les sessions interactives en direct. Cette plateforme offre de nombreux avantages, dont la possibilité de suivre en temps réel les progrès de chaque participant au cours de la formation et de créer des outils de suivi et d'évaluation rigoureux et solides.

Grâce à cette plateforme en ligne, les praticiens ont accès au manuel du module et à une vaste bibliothèque en ligne de ressources et d'outils, actualisée et augmentée en continu. La plateforme de formation en ligne est également accessible via une application mobile, permettant aux participants d'avoir aussi à portée de main l'intégralité des supports pédagogiques du programme (spécialement formatés pour la technologie mobile). Cette plateforme en ligne est non seulement un outil de formation mais sert également de ressource permanente pour les praticiens dans l'exercice quotidien de leurs fonctions. Quel que soit le format pédagogique retenu, programmes en distanciel comme en présentiel, cette plateforme sera enrichie et augmentée par l'Unité académique afin de développer la formation continue, l'engagement et le développement du réseau alumni.

L'équipe de instructeurs et l'équipe technique ... ont été à nos côtés sur plusieurs plateformes pour nous guider. C'est une formidable équipe où les membres se complètent mutuellement. Ce sont les meilleurs instructeurs que j'ai connus depuis que je fais des formations en ligne.

Tondjoa Sagnan, Procureur du Faso près le Tribunal de grande instance de Zinziaré, Burkina Faso, point de contact adjoint du WACAP pour la coopération judiciaire internationale

« Je dois avouer que ce programme est très concret et tombait à point nommé pour moi comme pour mon institution... L'intégrité ne consiste pas seulement à respecter les valeurs de mon institution, mais aussi à garantir que les preuves que je présenterai devant le tribunal ont été acquises et préservées dans les limites prévues par la loi et le strict respect des principes des droits de l'homme. »

*Joseph Kyomuhendo
Procureur
Bureau du Procureur général, Ouganda*

Formations CTAC et eCTAC en 2021 – 2022

En 2020, l'Unité académique a dispensé le programme eCTAC à deux promotions distinctes de praticiens anglophones et francophones. Les programmes pilote ayant été testé avec succès, l'Unité académique proposera deux nouvelles éditions de l'eCTAC au début de 2021. La première de ces deux formations en ligne sera destinée aux praticiens anglophones d'Afrique de l'Est et de l'Ouest et se déroulera du 1er au 26 février 2021. La seconde, destinée aux praticiens francophones d'Afrique du Nord et de l'Ouest, aura lieu du 12 février au 12 mars 2021. Ces programmes eCTAC ont été financés par le gouvernement français. Le ministère des affaires du Danemark et le Département d'Etat américain financeront prochainement des programmes eCTAC supplémentaires, dont une nouvelle édition en arabe pour les praticiens du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sur fonds américains.

Les programmes en présentiel du CTAC seront organisés dès que la situation sanitaire le permettra à destination des participants du programme eCTAC. L'Unité académique envisage de dispenser deux sessions de deux semaines du CTAC sur les poursuites judiciaires réussies aux anciens participants de l'eCTAC, soit les praticiens d'Afrique de l'Est et de l'Ouest ainsi que ceux de la région MENA. Ces programmes CTAC seront financés par le Département d'Etat américain et le Ministère des Affaires étrangères du Danemark. A terme, l'Unité académique offrira également une formation spécifique CTAC d'une semaine à destination des juges, sur financement du Département d'Etat américain.

Programme de recherche

L'Unité académique dirige également le nouveau programme de recherche très prometteur de l'IJ, qui fera progresser la recherche spécialisée sur l'évolution de la menace terroriste et les réponses politiques et judiciaires de la lutte contre le terrorisme. Après avoir passé en revue les travaux de recherche existants sur les thématiques du terrorisme et de l'Etat de droit, l'Unité académique a élaboré un programme

de recherche ambitieux et volontaire, articulé autour des besoins des praticiens, portant notamment sur les menaces émergentes, les bonnes pratiques et la jurisprudence en matière de terrorisme, l'exploration des modes opératoires des organisations terroristes et l'identification des besoins de formation actuels et nouveaux. Les résultats de ces travaux enrichiront les actions de l'IJ, les unités académique et programmatique de l'Institut pouvant dès lors exploiter les données et résultats recueillis pour concevoir et alimenter bonnes pratiques, ateliers thématiques et formations spécialisées. Nous prévoyons de partager les premières conclusions de ce nouveau programme de recherche cette année, et nous remercions et invitons les bailleurs intéressés à nous appuyer dans ce programme.



**MINISTRY OF
FOREIGN AFFAIRS
OF DENMARK**

Donateurs fondateurs

Le lancement et le succès de l'Unité académique n'auraient pas été possibles sans la vision et le soutien des trois donateurs fondateurs de l'Unité : le Ministère des Affaires étrangères du Danemark, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France et le Bureau du contre-terrorisme du Département d'Etat américain.

La volonté de ces donateurs fondateurs d'assurer aux praticiens des formations sur les compétences fondamentales et de soutenir le programme de recherche de l'Unité est un investissement auprès de l'IJ mais aussi, fondamentalement, un engagement auprès des praticiens de terrain qui, chaque jour, concourent à l'œuvre de justice dans la lutte contre le terrorisme.

Unité programmatique

L'Unité programmatique pilote la conception et l'organisation d'ateliers courts sur les menaces et défis particuliers et émergents en matière de contreterrorisme et d'Etat de droit.

Structurés et dispensés dans le cadre des Initiatives clés et des Axes de travail fondamentaux de l'IJ, les ateliers de renforcement des capacités sont adaptés aux contextes nationaux et régionaux, en mettant l'accent sur l'application concrète des compétences et des bonnes pratiques aux enjeux actuels auxquels sont confrontés les praticiens de la justice pénale que nous servons.

Les Initiatives et les Axes de travail de l'IJ appuient la mise en œuvre et l'opérationnalisation à la fois des bonnes pratiques et recommandations pertinentes du GCTF, de la stratégie antiterroriste des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, outre les autres dispositifs régionaux et internationaux.

Au cours de la pandémie de COVID-19, l'Unité programmatique a complètement repensé et adapté ses programmes en présentiel pour permettre le renforcement et le développement efficaces et durables des compétences dans un environnement virtuel.

En innovant et en recourant aux plateformes en ligne les mieux adaptées aux besoins des praticiens, l'Unité programmatique a surmonté avec succès les défis de la pandémie et offert des programmes de renforcement des capacités efficaces et durables pour les praticiens de la justice pénale dans les zones géographiques d'intervention de l'IJ.

Au cours de la pandémie de COVID-19, l'Unité programmatique a complètement repensé et adapté ses programmes en présentiel pour permettre le renforcement et le développement efficace et durable des compétences dans un environnement virtuel.

Initiatives clés de l'IJ

Initiative de lutte contre le terrorisme endogène

Soutenant la mise en œuvre et l'opérationnalisation des *Bonnes pratiques de Rabat – Washington du GCTF* en matière de prévention, de détection, d'intervention et de réponse au terrorisme d'origine nationale ainsi que d'autres outils et cadres politiques associés, l'Initiative de lutte contre le terrorisme endogène se concentre sur les mesures concrètes que les gouvernements peuvent adopter, tant en matière de prévention, de détection, d'intervention que de réponse, pour relever de manière coordonnée les défis posés par le terrorisme endogène.

La communauté internationale continue de faire face à la menace du terrorisme endogène. L'EIL / Daech, Al-Qaïda, le Front al-Nusrah et leurs cellules, affiliés, groupes dissidents ou dérivés, ainsi que d'autres groupes terroristes transnationaux, usent de leur expérience pour diriger, permettre, inspirer et / ou inciter des individus à commettre des attentats terroristes meurtriers. Au lieu de recruter des combattants terroristes étrangers, ces groupes encouragent les individus à perpétrer

des attaques dans leur propre territoire pour susciter la peur et la polarisation de la société.

En 2017 et 2018, sous les auspices du GCTF et sous la direction de ses co-présidents, les gouvernements du Maroc et des Etats-Unis, l'IJ a conduit la phase d'élaboration des *Bonnes pratiques de Rabat - Washington*, approuvées par les membres du GCTF en septembre 2018. Depuis lors, l'IJ poursuit ses efforts dans la mise en œuvre et le renforcement des capacités des praticiens dans le but d'opérationnaliser ces bonnes pratiques et lutter contre le terrorisme endogène, avec le soutien des gouvernements espagnol et américain.

« ...L'IJ poursuit ses efforts dans la mise en œuvre et le renforcement des capacités des praticiens dans le but d'opérationnaliser ces bonnes pratiques et lutter contre le terrorisme endogène... »





Focus sur la réponse aux attaques terroristes

En juillet 2020, avec le soutien du gouvernement américain, l'Institut a tenu son quatrième atelier thématique dans le cadre de l'Initiative de l'IJ de lutte contre le terrorisme endogène, en mettant l'accent sur la réponse aux attaques terroristes. L'atelier s'est décliné en une série de réunions en ligne, multilingues, rassemblant 30 enquêteurs, procureurs, représentants des médias et acteurs de la société civile venus de plus de dix pays et organisations internationales venus d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord. Au cours de ces réunions, les praticiens ont échangé de la mise en œuvre des *Bonnes pratiques de Rabat-Washington*, et ont concentré leurs travaux sur la bonne pratique 17 (diffuser rapidement des informations exactes après un attentat d'origine nationale), la bonne pratique 18 (éviter toute stigmatisation) et la bonne pratique 19 (programmes visant à accompagner les victimes et à protéger les témoins).

Au cours de ces sessions interactives, les praticiens ont partagé les défis et les bonnes pratiques en vue de développer une stratégie de communication détaillée après la survenance d'un attentat, d'éviter

la stigmatisation, les représailles et la radicalisation consécutive à un attentat terroriste, de protéger les droits des victimes et de mettre l'accent sur le rôle crucial des leaders communautaires. Trois attentats - l'attaque de Christchurch de 2019, les attentats de Pâques au Sri Lanka de 2019 et l'attaque au couteau de Londres en 2019 - ont été plus spécifiquement étudiés pour mettre en évidence les défis et identifier les bonnes pratiques et les retours d'expérience. Les praticiens ont ensuite fait application de ces bonnes pratiques à un scénario fictif, donnant un caractère pratique essentiel aux réponses à apporter.

En 2021, l'IJ continuera cette action pour la mise en œuvre effective des *Bonnes pratiques de Rabat-Washington* par un atelier régional axé sur les attaques terroristes en Asie du Sud et du Sud-Est. L'IJ et l'Institute for Strategic Dialogue (ISD) se concertent actuellement pour organiser des ateliers afin de renforcer la coopération entre les acteurs du secteur de la sécurité et les intervenants extérieurs impliqués pour développer des stratégies efficaces post-attentat fondées sur les *Bonnes pratiques de Rabat-Washington* ainsi que le *guide du Réseau Strong Cities « Répondre à une attaque terroriste »*.



Initiatives clés de l'IJ

Les autorités centrales dans le monde

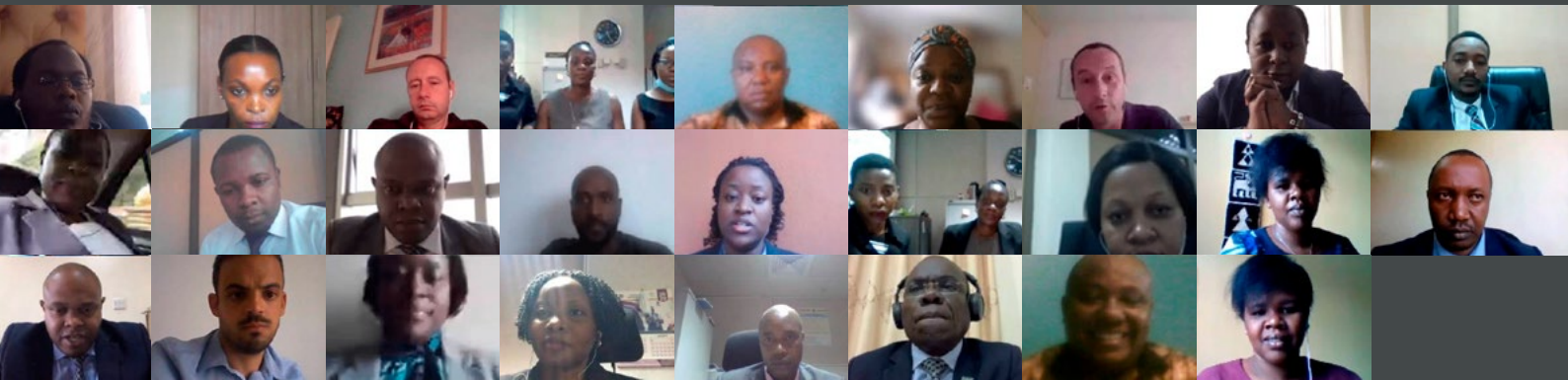
Dans le cadre de l'Initiative sur les autorités centrales au niveau mondial, l'IJ travaille avec les autorités centrales (entités nationales responsables de l'entraide judiciaire et de l'extradition) et les acteurs de la justice pénale concernés tant au niveau national que régional afin d'appuyer leur rôle crucial dans la facilitation de la coopération judiciaire dans les procédures judiciaires de terrorisme.

Lancée lors d'une réunion des ministres de la justice sur la coopération internationale au Maroc en 2015, l'Initiative des autorités centrales au niveau mondial de l'IJ (GCAI) travaille avec les autorités centrales et les praticiens de la justice pénale concernés pour renforcer les capacités de ces institutions clés à coopérer tant au niveau régional qu'international dans la réponse judiciaire au terrorisme en recourant à l'entraide judiciaire et à l'extradition. En septembre 2018, l'Institut a publié les *Bonnes pratiques de l'IJ pour les autorités centrales*, ensemble de recommandations internationalement reconnues qui détaillent les considérations institutionnelles, juridiques et pratiques nécessaires pour établir et appuyer ces institutions importantes. Disponibles en arabe, en anglais et en français, les bonnes pratiques de l'IJ explicitent la bonne pratique 9 du *Mémoire de Rabat - Washington du GCTF en matière de prévention, de détection, d'intervention et de réponse au terrorisme d'origine nationale*.

En 2019 et début 2020, l'IJ a dirigé une série d'ateliers régionaux au Moyen-Orient et en Afrique portant sur la mise en œuvre des *Bonnes pratiques de l'IJ*.

Un atelier s'est ainsi tenu à Dakar, au Sénégal, en janvier 2020, autour des besoins et expériences spécifiques des praticiens de la région de l'Afrique de l'Ouest. Cet atelier a réuni 39 juges, procureurs et enquêteurs de onze pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria et Sénégal), ainsi que des praticiens d'Australie, de Tanzanie, d'Ouganda, des Etats-Unis, d'INTERPOL et de l'ONUUDC. Cet atelier portant sur le développement des compétences pratiques et la mise en œuvre des bonnes pratiques de l'IJ, s'est achevé par une session sur les recommandations pour améliorer la coopération judiciaire régionale, notamment en garantissant la sécurisation des communications et le transfert de preuves à travers les frontières, et en homogénéisant les méthodes de travail et les configurations des autorités centrales.

Fort du succès de ces ateliers régionaux, l'Initiative a en 2020 abordé des aspects plus spécifiques pour renforcer l'efficacité des autorités centrales, notamment via une dotation en personnel adéquate et la capacité de communiquer directement avec d'autres autorités centrales. La nécessité de poursuivre ces travaux par une nouvelle phase portant sur la rédaction et / ou de la modification des législations internes ainsi que l'élaboration de lignes directrices communes sur l'entraide judiciaire est une priorité identifiée par les praticiens de nos ateliers régionaux.



Lignes directrices pour l'entraide judiciaire en matière pénale

En juillet 2020, l'IJ a rassemblé 32 avocats et procureurs du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda pour la rédaction de lignes directrices communes relative à la mise aux normes et la recevabilité des demandes d'entraides entrantes et sortantes dans le cadre de poursuites judiciaires en matière de terrorisme en Afrique de l'Est. L'atelier a débuté par une série de consultations avec chacun des pays conviés. Ces travaux avaient trois objectifs :

1. mieux comprendre comment les demandes d'entraide judiciaire sont émises et traitées dans ces pays,
2. évaluer le fonctionnement actuel de la coopération judiciaire en matière pénale entre le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, ainsi qu'avec d'autres pays d'Afrique de l'Est,
3. identifier les obstacles et les défis au traitement efficient de ces demandes d'entraide judiciaire qui seraient ensuite abordés lors des discussions plénières.

A la suite d'une analyse approfondie des législations internes en vigueur en matière d'entraide judiciaire, des informations recueillies au cours des consultations et des lignes directrices élaborées par les pays membres de cet atelier, l'IJ a élaboré un premier projet de ces principes directeurs sur l'entraide pénale pour le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda.

Au cours des séances plénières, l'IJ et les praticiens ont vérifié que ces lignes directrices reflétaient effectivement les besoins et les spécificités des pays de la sous-région. Les débats ont été enrichis par les contributions des représentants des autorités centrales d'Australie, du Canada et du Royaume-Uni, faisant part de leurs propres expériences dans ce domaine. La version finale du document, une fois approuvée en interne, sera officiellement transmises aux autorités compétentes du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda pour examen et approbation. Un atelier de suivi sera organisé au second semestre 2021 pour améliorer encore les procédures internes et la coordination interinstitutionnelle dans le traitement de ces demandes d'entraide judiciaire.

Collaboration avec les procureurs ougandais sur l'entraide judiciaire pénale

En octobre, l'IJ a organisé un atelier en ligne destiné à 42 procureurs ougandais dans le but d'améliorer la maîtrise des mécanismes d'entraide judiciaire et renforcer les compétences et les capacités des praticiens dans la recherche et l'obtention de preuve ainsi que l'appui à leurs homologues étrangers dans les procédures de terrorisme.

Cette action nationale est issue d'une demande formelle de l'Ouganda à l'occasion d'une consultation préalable pour l'atelier régional de l'Afrique de l'Est. L'Ouganda a



sollicité l'IJ pour un atelier interactif dédié au traitement efficient des demandes d'entraide judiciaire et aux *Bonnes pratiques de l'IJ*.

Tirant parti de sa transition en ligne du fait de la pandémie de COVID-19, l'IJ a profité du format virtuel de cet atelier pour inclure les acteurs judiciaires de tout l'Ouganda qui, dans des circonstances hors pandémie, n'auraient pu assister à une telle formation.

L'atelier se déclinait en trois sessions en ligne, chacune réunissant 12 à 15 praticiens, des départements de lutte contre les crimes internationaux et de lutte contre la corruption du Bureau central du procureur général (ODPP) ainsi que des procureurs des bureaux de l'ODPP situés dans la région centrale de l'Ouganda pour les deux premières réunions. La dernière session en ligne a rassemblé des procureurs travaillant dans les bureaux régionaux de l'Est, du Nord et de l'Ouest.

Ces sessions étaient structurées en deux parties. La première partie a permis une discussion approfondie sur une présentation vidéo partagée en amont de l'atelier avec les participants. Cette présentation, donnée par un procureur du Bureau des affaires internationales du Département américain de la justice, portait sur les modes de coopération formelle et informelle et les conditions d'obtention de ces types d'assistance de la part d'autres pays. Des membres de l'Autorité centrale du Royaume-Uni (UKCA, responsable de la coordination de la majorité des demandes d'entraide judiciaire en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord) et

de l'équipe de l'Autorité centrale et du droit international d'Ecosse ont également partagé leurs expériences en matière de traitement des demandes d'entraide illustrant ainsi les points clés de cette présentation.

La deuxième partie de la session était consacrée à un cas pratique fondé sur des faits fictifs au cours duquel les participants ont pu faire application des bonnes pratiques et principes de rédaction, de soumission et de traitement des demandes d'entraide judiciaire. Compte tenu des retours positifs des participants, l'IJ étudie la possibilité de reproduire cette activité en partenariat avec d'autres pays sélectionnés.

L'Initiative des autorités centrales bénéficie du financement généreux du Bureau de lutte contre le terrorisme du Département d'Etat américain et de la contribution financière essentielle du Bureau des affaires internationales du ministère de la Justice des Etats-Unis.

En 2021, l'IJ poursuivra ces importants travaux de renforcement des capacités par un atelier régional pour l'Afrique de l'Ouest organisé en partenariat avec l'UKCA destiné à appuyer les pays anglophones de la région à rédiger et adopter des directives procédurales communes en matière d'entraide judiciaire. Une conférence ministérielle pour le renforcement de la coopération dans la région des Grands Lacs est également prévue cette année en coopération avec le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour les Grands Lacs et la Conférence internationale de la région des Grands Lacs.

Initiatives clés de l'IJ

Les enquêtes

L'Initiative de l'IJ relative aux enquêtes renforce les capacités des enquêteurs et des praticiens des services répressifs à recueillir et à développer des renseignements et des preuves, y compris dans le domaine cyber / numérique, pour répondre aux menaces terroristes actuelles et potentielles.

Les enquêtes menées par les services de renseignement permettent de répondre de manière ciblée et proportionnée à la menace terroriste, au même titre qu'elles promeuvent l'échange d'informations pertinentes. Dans la mesure où les stratégies, les capacités et les tactiques d'intervention des organisations terroristes évoluent constamment, il est primordial que les stratégies des services d'enquêtes, au même titre que les capacités et les tactiques relatives au recueil et à l'exploitation des renseignements fournissent des éléments pouvant constituer des preuves solides et que ces preuves soient par la suite exploitées à des fins judiciaires et permettent le prononcé de justes condamnations.

Le renforcement des capacités dans le cadre de l'Initiative de l'IJ relative aux enquêtes appuie la mise en œuvre croisée d'un certain nombre de documents-cadres du GCTF, dont les *Recommandations sur l'utilisation et la protection du renseignement lors d'enquêtes et de poursuites menées par le secteur de la justice pénale et fondées sur l'Etat de droit*, qui détaillent la Bonne pratique 6 du *Mémoire de Rabat du GCTF sur les bonnes pratiques pour des actions efficaces de lutte contre le terrorisme dans le secteur de la justice pénale*, ainsi que les *Recommandations d'Abuja sur la collecte, l'utilisation et l'échange d'éléments de preuve aux fins des poursuites pénales de terroristes*. L'Initiative relative aux enquêtes

appuie également les actions préconisées dans la résolution 2396 du Conseil de sécurité des Nations Unies afin de renforcer la coopération internationale en matière d'enquête dans la lutte contre le terrorisme.

En 2020, l'Initiative relative aux enquêtes dirigée par Joe Connell, conseiller principal en matière d'enquêtes - détaché par le gouvernement du Royaume-Uni - et financée en grande partie par le gouvernement du Royaume-Uni, a eu à nouveau des résultats très positifs et un impact significatif tant au niveau national que sous-régional. Ces actions conçues spécifiquement pour ces publics spécialisés ont contribué à consolider les stratégies d'investigations en matière de terrorisme. Fin 2020, M. Connell a achevé son détachement et a été remplacé par M. Philip Tucker.

Les programmes mis en place ces dernières années dans le cadre de cette initiative comprennent des formations pratiques dispensées au Cameroun, en Egypte et en Irak, ainsi qu'en Jordanie, au Liban, à Malte, au Maroc, au Nigeria, à Trinité-et-Tobago et en Tunisie. L'IJ a travaillé en collaboration avec des praticiens issus des services de renseignement et des services répressifs, des agents chargés de la sécurité aux frontières et des spécialistes des





questions judiciaires et pénales, et a fondé ces formations sur une approche pratique et interactive comprenant des simulations. Cette approche permet une coopération interinstitutionnelle solide et une relation durable, soutenue de surcroît par un mentorat continu.

Phase trois : Renforcer les capacités en matière d'enquêtes interinstitutionnelles fondées sur le renseignement et le recueil de preuves dans le contexte de la lutte antiterroriste - Cameroun

En janvier 2020, avant les restrictions de déplacement liées à la pandémie, l'IJ a délivré à Yaoundé la troisième phase du programme de renforcement des capacités interinstitutionnelles de lutte contre le terrorisme fondées sur le renseignement et le recueil de preuves, avec le généreux soutien du Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni (FCDO) et du Haut-commissariat britannique à Yaoundé. Les praticiens sélectionnés, issus des services du renseignement, des services de police judiciaire et des services judiciaires, ont participé à un exercice d'enquête complexe et interactif de quatre jours, dirigé par le conseiller principal aux enquêtes de l'IJ, assisté d'anciens formateurs disposant d'une expérience et d'une expertise précieuses dans ce domaine. La coopération interinstitutionnelle, les méthodologies de collaboration, les mécanismes de partage de renseignement, le développement du renseignement, l'analyse du renseignement et des preuves, le traitement de la menace, des risques et des vulnérabilités et la production de preuves matérielles, numériques et les témoi-

gnages étaient les principales compétences clés sur lesquelles portait ce programme de renforcement des capacités.

Formation élaborée spécifiquement pour Trinité-et-Tobago

En mars 2020, l'IJ a livré la cinquième phase de son projet d'enquête antiterroriste dédié à Trinité-et-Tobago, dans le cadre d'un partenariat unique de sécurité entre le Haut-commissariat britannique à Port d'Espagne, le gouvernement de Trinité-et-Tobago et l'IJ à Malte. Ce partenariat a été primé par les UK Outstanding Security Performance Awards en 2020.

Généreusement soutenue par le Haut-commissariat britannique, cette phase portait sur le renforcement des capacités des autorités chargées des poursuites et des autorités judiciaires, en s'appuyant sur des modules de formation et de développement pratiques antérieurs et sur le mentorat, auxquels ont participé différents services, judiciaires, renseignement, immigration, pénitentiaire et défense travaillant en collaboration avec les procureurs.

Un module de deux jours à l'intention de trente-six membres de l'appareil judiciaire de Trinité-et-Tobago s'est tenu à l'Institut d'enseignement judiciaire de Port d'Espagne sous la direction de la juge Gillian Lucky. Le module a abordé des questions clés découlant de la récente réforme de la loi antiterroriste n° 18 de 2018. En articulant conférences, discussions et étude interactive de cas concrets, le programme a ainsi couvert : i) les éléments clés de la préparation préalable au procès, y compris le traitement efficace des procédures, la gestion

de la divulgation, la négociation de plaidoyer et le traitement des renseignements de sécurité nationale dans les poursuites pénales, ii) les aspects les plus importants de la conduite du procès, dont le recours aux témoins experts, la sécurisation de la salle d'audience et des témoins, les questions relatives aux médias, l'immunité d'intérêt public et la présentation et l'admissibilité des preuves électroniques, numériques et scientifiques et iii) les principales questions relatives à la détermination de la peine, y compris les indications sur la peine encourue (indications « Goodyear »), les lignes directrices en matière de détermination de la peine, l'évaluation des risques liée aux condamnations pour terrorisme, l'incarcération des terroristes et les aménagements de peines des condamnés pour terrorismes.

Un second module de deux jours a par la suite été organisé à l'attention de 30 procureurs du Bureau des poursuites pénales et des services de police de Trinité-et-Tobago. A l'instar de celui dédié aux juges, ce module sur les poursuites portait sur des questions clés découlant de la réforme de la loi antiterroriste et sur des questions essentielles telles que les avantages de faire participer les procureurs à un stade précoce des enquêtes terroristes, l'enjeu pour les procureurs de la qualification des faits et le choix, le cas échéant, des chefs d'accusations de terrorisme les plus appropriés, la question de l'utilisation par les procureurs d'informations sensibles émanant d'enquêtes terroristes, la prise en charge des victimes et des témoins dans les enquêtes de terrorisme.

Les modules, les études de cas et les exercices interactifs de cette action se fondaient sur les bonnes pratiques et recommandations du GCTF articulées dans le Mémoire de Rabat et les Recommandations d'Abuja, ainsi que l'exposé de l'IJ sur le rôle du procureur et le manuel *Better Case Management* (BCM) du



Judiciary of England and Wales. La formation a été animée par une équipe hautement expérimentée, M. Michael Topolski, Queen Cancellor, ancien juge britannique spécialisé dans la lutte contre le terrorisme, Mme Karen Robinson, procureure spécialisée et membre de l'UK Counter Terrorism Panel et Mme Jane Stansfield, procureure spécialisée en terrorisme du Crown Prosecution Service du Royaume-Uni. Une série de réunions d'identification des besoins locaux ont eu lieu à Port d'Espagne avec M. Tim Stew MBE, Haut-Commissaire britannique, Mme Caroline Alcock OBE, Haut-Commissaire adjoint, l'honorable Ivor Archie, juge en chef de Trinité-et-Tobago, l'honorable Faris al-Rawi, procureur général et M. Roger Gaspard, directeur des poursuites pénales.

Dernière phase : Renforcer les capacités en matière d'enquêtes interservices fondées sur le renseignement et le recueil de preuves dans le contexte de la lutte antiterroriste - Cameroun

En novembre 2020, l'IJ a réalisé la phase finale de son programme de renforcement des capacités d'enquêtes antiterroristes interinstitutionnelles fondées sur le renseignement et la collecte des preuves pour le Cameroun. Généreusement soutenue par le FCDO du Royaume-Uni, cette phase a proposé aux praticiens un retour d'expériences pour réfléchir sur l'impact de la formation et de l'exercice pratique ayant fait l'objet des phases précédentes du programme. Un module de deux jours pour 21 praticiens camerounais chevronnés de la justice pénale du Tribunal militaire du Cameroun, du ministère de la Justice, de la police de sécurité nationale (DGSN), de la gendarmerie, des services nationaux de renseignement (DGRE) et de l'Agence nationale pour les enquêtes financières (ANIF) s'est





tenue à Yaoundé, l'équipe de l'IJ intervenant à distance depuis Londres et Malte. Les praticiens se sont impliqués positivement et ont identifié des actions clés pour atteindre les objectifs du programme : i) l'interopérabilité entre les institutions et agences engagées dans les enquêtes et les poursuites, ii) le traitement opérationnel des enquêtes parallèles en matière de renseignement et de preuve et iii) le rassemblement et l'obtention des preuves pour des poursuites judiciaires fructueuses. Les praticiens ont donné un aperçu des développements positifs qu'ils attribuaient directement au programme. Sur le plan opérationnel, une unité d'enquête conjointe inter-services avait été créée, tandis que le chef de l'Académie de formation à la gendarmerie signalait que les enseignements tirés du programme de l'IJ avaient déjà été introduites dans le programme de formation de l'ensemble des nouveaux agents. Chaque groupe a enfin décrit les mesures prévues pour améliorer son approche des enquêtes antiterroristes fondées sur le renseignement et le recueil de preuves, conformément aux bonnes pratiques et recommandations internationalement reconnues.

Réunion de cadrage : Guide de l'IJ sur l'obtention d'informations et de preuves par le biais des interrogatoires et auditions

Dans de nombreuses juridictions, la valeur des informations fournies par les victimes, les témoins, les suspects et les informateurs est souvent sous-estimée, pour diverses raisons. Ces informations et preuves peuvent être jugées trop difficiles à obtenir, à exploiter ou à présenter dans les procédures judiciaires.

Dans certaines juridictions, les enquêteurs s'appuient sur des aveux et ne recherchent pas d'autres éléments ou témoignages à charge et à décharge. Il arrive aussi que les témoins ne soient pas disposés à témoigner parce qu'ils craignent des représailles ou ont reçu des menaces. Dans de nombreux cas, cependant, la valeur probante des éléments disponibles peut être améliorée par l'utilisation ciblée de techniques et de méthodes d'entretien spécialisées destinées à obtenir des renseignements exploitables et / ou des preuves utilisables.

En novembre 2020, avec le soutien du gouvernement espagnol, l'IJ a organisé en ligne une réunion de cadrage avec des experts du Kenya, de Malaisie, du Royaume-Uni et des Etats-Unis pour réfléchir à l'élaboration d'un guide du praticien sur les techniques d'audition et d'interrogatoire en vue de l'obtention d'informations et de preuves. Ce guide permettrait aux praticiens de disposer de principes directeurs sur ces techniques dans le respect des droits des mis en cause et des personnes auditionnées. Au cours de cette réunion, les praticiens ont partagé leur expertise, leurs expériences et leurs réflexions, et ont discuté de la meilleure façon d'aborder l'élaboration du guide. Ils sont parvenus à un consensus permettant de faire avancer le projet, en formulant des recommandations sur les prochaines étapes de ce projet.

Vers la fin de l'année 2020, l'Initiative relative aux enquêtes a lancé un programme de renforcement des capacités interinstitutionnelles fondé sur le renseignement et le recueil des preuves pour le Somaliland. Financé par le FCDO du Royaume-Uni, ce programme sera mis en œuvre à Hargeisa par le nouveau conseiller principal aux enquêtes, Philip Tucker, au premier trimestre 2021.

Initiatives clés de l'IJ

Renforcement des compétences judiciaires

L'Initiative de renforcement des capacités judiciaires aide les acteurs de la justice à traiter les affaires de terrorisme dans le respect de l'Etat de droit grâce à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation du *Mémoire de La Haye du GCTF sur les bonnes pratiques du système judiciaire pour juger les actes terroristes*, entre autres outils et bonnes pratiques utiles de l'IJ.

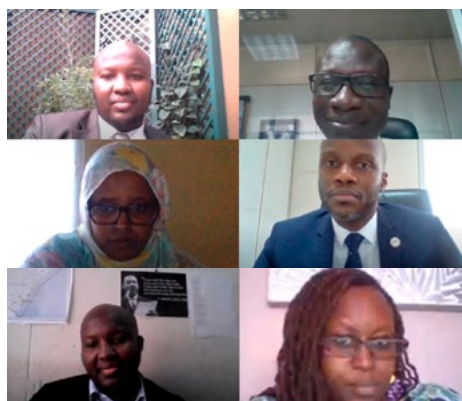
Les acteurs judiciaires, juges, magistrats instructeurs, procureurs et avocats de la défense, doivent assurer la tenue d'un procès équitable, garantir des poursuites pénales solides ainsi que le respect des droits des accusés et le prononcé d'un jugement effectif. L'Initiative de l'IJ pour le renforcement des capacités judiciaires, l'une des initiatives les plus anciennes et les plus variées de l'IJ, comprend toute une gamme de programmes et d'ateliers par lesquels l'IJ assure le renforcement des capacités des acteurs judiciaires dans les régions ciblées par l'IJ.

Ces ateliers permettent à l'IJ de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques reconnues à l'échelle internationale et d'encourager les juges et les autres praticiens de la justice à engager un dialogue transfrontalier pour répondre de manière efficace à la menace terroriste et dans le respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme. Ces échanges entre pairs permettent aux acteurs judiciaires d'acquérir les compétences techniques nécessaires pour instruire et traiter les affaires de terrorisme dans le respect des principes d'équité, d'impartialité et d'indépendance, dans un domaine particulièrement sensible où les préoccupations politiques et sécuritaires restent prédomi-

nantes. L'IJ, avec le soutien de donateurs tels que l'Union européenne, le Canada, l'Allemagne, la Suisse et la Turquie et les Etats-Unis, et le plus souvent en collaboration avec ses partenaires régionaux et internationaux, conçoit et met en œuvre des formations adaptées destinées à renforcer les capacités et à répondre effectivement aux besoins des praticiens des régions du Sahel, de la Corne de l'Afrique, de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest et des régions de la rive Sud de la Méditerranée.

Projet IJ - ONUDC sur le traitement en ligne des procédures judiciaires en matière de terrorisme

En 2020, l'IJ et le Service de la prévention du terrorisme de l'ONUDC (ONUDC / TPB) ont uni leurs forces pour répondre à ce défi qui trouve une résonance particulière dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La pandémie et les mesures adoptées en conséquence ont eu un impact significatif sur le respect des délais de justice, avec des



audiences en personne souvent reportées ou supprimées, des retards importants dans le traitement des dossiers et des répercussions préoccupantes quant à la régularité des procédures et les droits fondamentaux. A la suite des deux réunions d'experts organisées par l'IJ et l'ONU DC, un ensemble de recommandations est en cours d'élaboration pour appuyer les tribunaux et les auxiliaires de justice à offrir un accès rapide à la justice tout en garantissant le droit à un procès équitable. Bien que le traitement en ligne des procédures judiciaires ait été largement accéléré du fait des restrictions causées par la pandémie, ces recommandations pourraient être appliquées chaque fois qu'un accès à distance est nécessaire.

Les recommandations serviront de base à une série de programmes régionaux destinés à appuyer les praticiens de la justice pénale en Afrique de l'Est et de l'Ouest et dans la région MENA.

Deux réunions d'experts, en juillet et novembre 2020, ont réuni des avocats de la défense, des procureurs, des juges et des experts des systèmes d'information de toute l'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Europe, des Etats-Unis et de diverses organisations internationales pour discuter des enjeux et des enseignements tirés de l'utilisation de la technologie dans la conduite d'audiences à distance. Les praticiens ont examiné les dispositifs mis en place dans plusieurs Etats pour permettre la tenue d'audience en distanciel pendant la pandémie de COVID-19, les questions spécifiques du cadre juridique requis pour le recours à ces techniques lors des audiences à distance, les problématiques



et les solutions pour assurer la défense des parties au dossier, et les différents systèmes informatiques utilisés pour tenir les audiences à distance et traiter les dossiers.

Au cours de la deuxième réunion, les participants ont examiné un premier projet de recommandations approuvées par l'IJ et l'ONU DC sur le traitement en ligne des procédures judiciaires de terrorisme, et fourni de nouvelles suggestions pour affiner le recueil des recommandations. En 2021, une fois finalisées, l'IJ et l'ONU DC lanceront une série de formations pilotes régionales pour renforcer les capacités des praticiens de la justice pénale dans la mise en œuvre de ces recommandations au gré des contextes régionaux et nationaux.

En septembre, ces travaux ont également été présentés lors d'un événement coorganisé par l'IJ et l'ONU DC / TPB en marge de la Conférence contre le terrorisme à l'échelle

de l'OSCE sur les partenariats efficaces contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation menant au terrorisme.

L'événement parallèle de l'OSCE - sur les partenariats pour le renforcement de l'utilisation de la technologie dans la réponse judiciaire au terrorisme pendant et après les pandémies et les catastrophes - a réuni un groupe restreint d'experts nationaux et internationaux ainsi que 56 représentants d'autorités et organisations internationales. Les participants ont échangé sur les bonnes pratiques, les défis et les enseignements tirés de l'utilisation de la technologie pour traiter à distance les procédures pénales de terrorisme afin de permettre aux juridictions de poursuivre leur activité dans un environnement sécurisé pendant la pandémie. Les exigences juridiques et techniques nécessaires pour l'adoption efficace de ces techniques, tout en garantissant les droits des accusés à un procès équitable, étaient au centre des travaux.



Mise en œuvre des recommandations de Glion du GCTF sur l'utilisation de mesures administratives fondées sur l'Etat de droit dans le contexte de la lutte contre le terrorisme

En octobre 2020, l'IJ et le Centre international de lutte contre le terrorisme - La Haye (ICCT) ont conjointement organisé un atelier en ligne de quatre jours sur l'application de mesures administratives de lutte contre le terrorisme conformément à l'Etat de droit.

L'atelier, qui a bénéficié du soutien généreux du gouvernement suisse, a réuni 25 praticiens d'Ethiopie, du Ghana, du Kenya, du Nigéria, de Tanzanie et d'Ouganda pour discuter des *Recommandations de Glion du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) sur l'utilisation de mesures administratives fondées sur l'Etat de droit dans le contexte de la lutte contre le terrorisme* et des principales considérations à prendre en compte lors de la mise en œuvre de mesures administratives. Lors de cet atelier, de nombreuses questions importantes ont été abordées, notamment : Quel pourrait être le cadre juridique pour l'application de mesures administratives ? Comment superviser l'utilisation légitime de ces mesures ? Comment mettre en place des mécanismes d'évaluation des risques ? Comment garantir le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme lors de la mise en œuvre et de l'utilisation de mesures administratives dans le contexte de la lutte contre le terrorisme ? Au cours de l'atelier, les praticiens ont été invités à commenter une série de vidéoconférences préenregistrées, puis ont appliqué les compétences acquises à deux études de cas lors de séances plénières interactives en ligne. Les praticiens ont pu s'appuyer tout au long de l'atelier sur un manuel de formation complet développé par l'ICCT. Les participants ont déclaré avoir trouvé l'atelier extrêmement précieux et ont félicité l'IJ et l'ICCT pour le maintien du renforcement des capacités des praticiens et ce format aussi innovant pendant la pandémie de COVID-19.



Impact du renforcement des compétences :

Projet IJ – ONUDC / TPB sur le traitement à distance des procédures judiciaires de terrorisme



Dr. Nasser Al Salamat

En Jordanie, un juge applique la formation reçue à l'IJ pour organiser des audiences à distance pendant la pandémie de COVID-19 tout en garantissant la pleine participation de toutes les parties et la préservation des droits de l'accusé à un procès équitable.

Ayant participé à la première rencontre d'experts IJ - ONUDC / TPB sur le traitement en ligne des procédures judiciaires de terrorisme en juillet 2020, le Dr Nasser Al Salamat - Président de l'Autorité civile, Cour de sûreté de l'Etat du Royaume hachémite de Jordanie - a présidé la première audience à distance dans une affaire de terrorisme en Jordanie. L'audience s'est déroulée par vidéoconférence. Les représentants de l'accusation, de la défense et les juges composant la juridiction de jugement se trouvaient au tribunal, et l'accusé comparait depuis l'établissement pénitentiaire dans lequel il était incarcéré. Le juge Nasser a déclaré à l'IJ que, bien que le concept d'utilisation de la technologie en ligne pour les audiences à distance dans les procès pour terrorisme ait existé avant la pandémie de COVID-19, la rencontre d'experts IJ - ONUDC / TPB l'avait aidé à mieux maîtriser les exigences techniques nécessaires pour mener une audience à distance, tout en préservant le droit de l'accusé à un procès équitable. A la suite de cette rencontre, le juge Nasser a rencontré l'équipe informatique du tribunal et le personnel du centre pénitentiaire pour s'assurer que tant la salle d'audience et le centre pénitentiaire disposaient d'un équipement audiovisuel adéquat pour l'enregistrement des débats, garantissant ainsi la participation effective des parties à l'audience.

Le juge Nasser a également travaillé personnellement avec l'équipe informatique pour améliorer les fonctionnalités techniques, pour permettre l'enregistrement des débats, et la numérisation du dossier, en appliquant les techniques qu'il a apprises lors de la rencontre d'experts. Le juge Nassar a déclaré à l'IJ qu'il avait depuis présidé plus de dix audiences à distance dans des procès pour terrorisme, toutes menées avec succès dans le respect de l'Etat de droit, malgré les défis du confinement. Le succès des audiences à distance convoquées par la Cour de sûreté de l'Etat pour les procès pour terrorisme a conduit à élargir cette pratique et à mener des audiences à distance dans des procédures de criminalité organisée pendant la pandémie. Encouragé par cet exemple, le Tribunal militaire de Jordanie envisage actuellement une approche similaire, sous réserve que l'infrastructure technique et juridique appropriée soit disponible.



Evènement virtuel de l'IJ - ADF sur la lutte contre le terrorisme pendant la pandémie

En octobre, l'IJ a organisé conjointement avec le Forum diplomatique d'Antalya, en Turquie, un événement virtuel majeur sur la lutte contre le terrorisme en temps de pandémie. L'événement a réuni un panel exceptionnel de ministres des Affaires étrangères : S.A. le Cheikh Dr. Ahmad Al Sabah (Koweït), l'honorable M. Evarist Bartolo (Malte), S.E. M. Stef Blok (Pays-Bas) et S.E. M. Mevlut Qavujoglu (Turquie).

Le ministre turc des Affaires étrangères, Mevlut Qavujoglu, a ouvert la séance en soulignant la myriade de défis suscités ou exacerbés par la pandémie de COVID-19, notamment les pressions sur l'économie mondiale et la radicalisation menant à la violence, la nécessité d'une coopération internationale renforcée pour relever de tels défis, ainsi que les questions du rapatriement et de la réhabilitation des combattants terroristes étrangers, et a souligné l'engagement de la Turquie à s'attaquer à ces défis.

Le ministre des Affaires étrangères et européennes de la République de Malte, Evarist Bartolo, a souligné que la pandémie était l'occasion pour les organisations terroristes

d'évoluer et d'employer de nouveaux modes opératoires en exploitant les plateformes numériques. Il a insisté sur la nécessité d'une coopération entre les Etats en cette période d'instabilité.

Le ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, Stef Blok, s'est dit préoccupé par l'impact de la pandémie sur les relations stratégiques au niveau international. Il a noté la montée inquiétante de l'extrémisme de droite et a décrit l'approche double des Pays-Bas dans la lutte contre le terrorisme, fondée à la fois sur des mesures préventives et réactives.

Le ministre des Affaires étrangères de l'Etat du Koweït, le cheikh Dr Ahmad Nasser Al Mohamad Al Sabah, a rappelé le rôle et la contribution du Koweït dans la lutte contre le terrorisme, y compris dans le cadre de la Coalition mondiale pour vaincre l'Etat islamique. Le Dr Al Sabah a donné un aperçu des efforts du Koweït pour lutter contre l'extrémisme, le rôle de l'éducation, des médias et de la réhabilitation face à cette menace. Il a souligné l'importance d'une approche commune de la responsabilité et de la mobilisation dans la lutte contre le terrorisme et le rapatriement des combattants étrangers.





Initiatives clés de l'IJ

Justice des mineurs

L'Initiative relative à la Justice des mineurs soutient la mise en œuvre et l'opérationnalisation du *Mémoire de Neuchâtel du GCTF sur les bonnes pratiques de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme* grâce au renforcement des capacités régionales et sectorielles et au développement d'outils spécifiques pour les praticiens en charge des procédures impliquant des mineurs.

Les mineurs peuvent être affectés par le terrorisme à plusieurs titres, en tant que victimes, en tant que témoins ou parce qu'ils sont les auteurs d'actes de terrorisme. L'implication croissante des mineurs dans des activités terroristes constitue une préoccupation internationale majeure. Les législations antiterroristes et les mesures d'urgence qui y sont associées ne tiennent souvent pas suffisamment compte du fait qu'un nombre croissant de « terroristes » suspects ou présumés ont moins de 18 ans. En 2015, l'IJ a lancé son Initiative relative à la justice pour mineurs afin d'examiner les différentes législations pénales existantes dans le contexte du terrorisme et au regard de la vulnérabilité des mineurs, dans le but d'appuyer l'intégration et la mise en œuvre des normes internationales relatives à la justice des mineurs. Avec le soutien des gouvernements suisse et américain, l'IJ a dirigé l'élaboration du *Mémoire de Neuchâtel sur les bonnes pratiques de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme*, approuvé en 2016. Depuis lors, avec le soutien des gouvernements canadien, suisse et américain, l'IJ a dirigé et soutenu l'opérationnalisation de ces bonnes pratiques, tant au niveau régional que sectoriel.

Notes de l'IJ aux praticiens

S'appuyant sur les discussions, les présentations et les points de vue partagés par les praticiens dans cinq ateliers régionaux dirigés par l'IJ en 2018 et 2019, l'IJ a élaboré un ensemble de « notes aux praticiens », destinées respectivement aux procureurs, juges, enquêteurs, avocats de la défense et agents pénitentiaires, pour appuyer et guider la mise en œuvre du *Mémoire de Neuchâtel*. Les « notes de l'IJ aux praticiens », qui ont bénéficié des contributions essentielles de partenaires spécialistes clés de la justice pour mineurs et de la lutte contre le terrorisme, ont servi de fondement à une série d'ateliers en 2019 et 2020. En 2021, ces notes seront compilées en un document unique de référence pour ainsi appuyer davantage les Etats dans leurs efforts dans l'opérationnalisation du *Mémoire de Neuchâtel*.

Ateliers sectoriels

En 2020, avec le soutien du gouvernement américain, l'IJ a organisé une série d'ateliers sectoriels sur la base de ces *Notes de l'IJ aux praticiens* consacrés aux défis spécifiques auxquels sont confrontés les enquêteurs, les procureurs, les avocats de la défense, les juges et les agents pénitentiaires dans le traitement judiciaire des mineurs impliqués dans des activités terroristes.

En février, avant les premiers effets de la pandémie, l'IJ a organisé un atelier sectoriel pour les avocats de la défense, réunissant à Malte 50 avocats de la défense et autres praticiens de plus de 20 pays, du Sahel, du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de



l'Est, des Balkans occidentaux et d'Asie du Sud-Est. L'atelier comprenait une simulation d'entretien entre un avocat de la défense et un enfant suspect / victime d'un crime lié au terrorisme, et des scénarios fictifs se rapportant aux défis communs lors du traitement des procédures de terrorisme impliquant des mineurs. S'appuyant sur la note de l'IJ des avocats de la défense, l'atelier a abordé la manière de protéger les droits des mineurs à toutes les étapes de l'enquête et du procès, et les procédures spécifiques aux mineurs, telles que le respect de la vie privée, l'importance de prendre en considération le raisonnement et les capacités cognitives d'un enfant, enfin la promotion de programmes de déjudiciarisation.

En juin, 55 enquêteurs et autres praticiens de 16 pays du Sahel, d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Est et d'Asie du Sud-Est ont participé à un atelier sectoriel en ligne pour les enquêteurs. S'appuyant sur la note de l'IJ aux enquêteurs, le principal objectif de l'atelier était de renforcer les capacités des enquêteurs à utiliser et à promouvoir des pratiques efficaces pour protéger les droits et garantir l'intérêt de l'enfant,

considération qui demeure primordiale dans les procédures de terrorisme.

Les praticiens ont donné leur point de vue sur les approches pluridisciplinaires pertinentes pour traiter ce type de procédure. Ils ont souligné la nécessité de privilégier une approche éducative plutôt qu'une approche répressive dans le traitement de ces procédures impliquant des enfants. Tout en reconnaissant qu'il ne devrait pas y avoir de compromis entre la protection de la société et l'intérêt supérieur de l'enfant, ils ont convenu que les mesures alternatives telles que les programmes de déjudiciarisation sont non seulement préférables à la détention, mais offrent également les meilleures perspectives de réinsertion des mineurs accusés d'infractions de terrorisme, et sont souvent l'option la plus appropriée pour les autorités. Les intervenants invités ont prodigué des conseils pour une collaboration optimale entre les enquêteurs et les autres praticiens afin de mettre en place les meilleurs programmes d'alternative à l'incarcération des enfants, en fonction de des charges, des circonstances particulières des faits et de la nature de l'infraction en question.

Impact du renforcement des compétences :

Justice des mineurs



Me Sandrine Bergeline
Dacga Djatche

Au Cameroun, une avocate de la défense recourt aux techniques développées lors d'un atelier sectoriel de l'IJJ pour plaider avec succès la mise en liberté provisoire de deux jeunes prévenus

Maître Sandrine Bergeline Dacga Djatche a participé à l'atelier sectoriel des avocats de la défense à Malte en janvier 2020. Elle a déclaré à l'IJJ que la mise en pratique des compétences et des techniques acquises au cours de cet atelier lui avait permis de préparer une requête au tribunal et d'obtenir la libération de deux mineurs accusés de fraude aux examens et placés en détention provisoire. Ses arguments portaient sur la vulnérabilité des mineurs et les conséquences néfastes de la détention de jeunes dans un milieu carcéral où ils côtoient des détenus adultes et des récidivistes. Soulignant la nécessité impérieuse de garantir la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant, le juge a ordonné la libération des deux jeunes après dix jours de détention provisoire. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une procédure de terrorisme, le fait que l'intérêt supérieur des accusés ait prévalu démontre l'impact plus large du renforcement des capacités de l'IJJ.

En septembre, 37 praticiens, dont des agents d'insertion et de probation, des agents de la protection sociale, des travailleurs sociaux, des psychologues, des enquêteurs, des avocats de la défense et des juges de 14 pays du Sahel, d'Afrique du Nord et de l'Est et d'Asie du Sud-Est, ont participé à un atelier sectoriel virtuel pour les agents pénitentiaires, s'appuyant sur les notes de l'IJJ à l'intention des agents pénitentiaires. Les praticiens ont partagé leurs approches pour favoriser le développement positif d'un enfant pendant sa détention et ont reçu une formation sur la maturité du cerveau d'un enfant et ses effets

sur le discernement et la prise de décision. Parmi les autres questions abordées figuraient les principes d'une réinsertion des mineurs, le développement de relations de confiance avec les enfants pendant leur détention et les bonnes pratiques pour créer des réseaux solides et collaboratifs. Les participants ont également évoqué les défis de la réintégration des enfants dans leur environnement familial, des exemples concrets et pratiques de leurs juridictions respectives et des circonstances dans lesquelles la réintégration au sein de la famille ou de la communauté peut ne pas répondre à l'intérêt supérieur de l'enfant.



Traitement judiciaire des mineurs dans les procédures de terrorisme en Ethiopie

En décembre, à la demande de l’Ethiopie, l’IJ a organisé au niveau national le premier de deux ateliers destinés spécifiquement aux praticiens éthiopiens. Dispensé sous un mode hybride (en ligne et en personne), le premier atelier a réuni 19 agents des services de police, procureurs, avocats publics, juges, agents pénitentiaires et acteurs de la société civile travaillant sur le terrain dans le domaine de la justice pour mineurs.

L’objectif principal de l’atelier était de réfléchir aux défis liés à la protection des droits des enfants dans un contexte de lutte contre le terrorisme et de concevoir une feuille de route pratique pour permettre le traitement judiciaires des mineurs en Ethiopie. La formation a été conçue en référence aux normes et standards internationaux relatifs aux droits de l’enfant et des bonnes pratiques énoncées dans le *Mémoire de Neuchâtel*.

L’atelier a abordé des questions fondamentales telles que la maturité du cerveau d’un enfant et ses effets sur le jugement et la prise de décision, et a présenté des modèles et des études de cas d’autres pays, dont le modèle kényan de promotion de la collaboration entre praticiens, et l’approche communautaire des Philippines en matière de déjudiciarisation des enfants, qui insiste sur l’importance d’une approche pluridisciplinaire dans le traitement des affaires de lutte contre le terrorisme impliquant des mineurs. Les praticiens ont mené des discussions très animées sur les systèmes d’aide sociale pertinents, l’éligibilité aux programmes de déjudiciarisation, l’utilisation d’un précédent dossier de déjudiciarisation dans une nouvelle procédure impliquant le même mineur, la communication avec le public, les perspectives de réhabilitation et de réinsertion, ainsi que l’institutionnalisation du processus.

Le dernier jour de l’atelier, les praticiens ont présenté des projets de recommandations sectorielles et identifié d’autres défis à relever dans la perspective du second atelier. Le projet de recommandations issu de cet atelier servira de base à un cadre intersectoriel global impliquant l’ensemble des acteurs concernés par le traitement des affaires de mineurs en Ethiopie.

L’IJ organisera le deuxième atelier virtuel pour les praticiens éthiopiens au cours du deuxième trimestre 2021. Avant la fin de l’année, L’IJ poursuivra en outre l’objectif de délivrer ce type de programmes aux régions et Etats qui ont également exprimé un vif intérêt pour ces ateliers personnalisés de renforcement des compétences dans ce domaine particulièrement sensible.



Impact du renforcement des compétences :

Justice des mineurs



Mme Thiraporn
Suriseehasathian

En Thaïlande, des alumni de l'IJ se servent de leur formation à l'IJ pour sensibiliser 80 procureurs à la déjudiciarisation de mineurs dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

Mme Thiraporn Suriseehasathian, procureur provincial (photo de gauche), et Mme Uthaiwan Jamsutee, experte principale du procureur, toutes deux membres du Département du contentieux des mineurs du Bureau du procureur général de Thaïlande, ont participé à deux ateliers sectoriels de l'Initiative de l'IJ pour la justice des mineurs, un premier atelier pour les procureurs et les magistrats enquêteurs en juillet 2019, et un second atelier en ligne pour les enquêteurs en juin 2020. Elles ont toutes deux déclaré à l'IJ que la formation sur les programmes de déjudiciarisation des mineurs comme alternative aux poursuites avait changé leur approche dans le traitement des mineurs dans les procédures de terrorisme et à abouti sur l'organisation d'une importante formation sur la justice pour mineurs en Thaïlande. Sur leur suggestion et grâce à leur soutien, le Bureau du Procureur général a intégré dans un programme de formation à l'intention des procureurs organisé en septembre 2020 des sessions consacrées aux questions liées à la justice pour mineurs en matière terroriste. La formation a été organisée par le Centre du Procureur général pour la protection des droits de l'enfant et l'Institut de la famille - une unité spécialisée du Bureau du procureur général - en collaboration avec l'UNICEF. Cette formation portait sur les mesures non privatives de liberté en cas de poursuite judiciaires et les programmes de déjudiciarisation impliquant des acteurs pluridisciplinaires. L'atelier a réuni 80 procureurs du Bureau de la justice des mineurs et des affaires familiales. Mme Jamsuthee a présenté les enseignements tirés des ateliers de l'IJ, dont le *Mémoire de Neuchâtel* du GCTF et les points d'action dans la Note de l'IJ aux procureurs en charge des mineurs. Elle a souligné les normes internationales et les lois nationales thaïlandaises relatives à la protection des enfants en matière de terrorisme afin de remédier aux limites de l'application de la loi en Thaïlande. Mme Jamsuthee et Mme Suriseehasathian ont également traduit la Note de l'IJ aux procureurs en thaï et l'ont diffusé aux procureurs lors de l'atelier.



Initiatives clés de l'IJ

Gestion des prisons

Dans le cadre de la mise en œuvre des *Recommandations de l'IJ sur la gestion des prisons pour lutter contre la radicalisation en prison et y remédier*, des bonnes pratiques et autres outils pertinents du GCTF, l'IJ travaille avec les praticiens pour promouvoir le développement de programmes de réhabilitation et de réinsertion efficaces et fondés sur l'Etat de droit destinés aux extrémistes violents et des stratégies efficaces de gestion des prisons pour réduire la radicalisation.

Les établissements pénitentiaires peuvent constituer des terrains propices à la radicalisation et à la violence des personnes privées de leurs droits. Les prisons dont les processus et procédures de gestion sont défectueux risquent en particulier de devenir des sites de recrutement pour les organisations terroristes. Ce risque s'accroît à mesure que les détentions et incarcérations de combattants terroristes étrangers et d'extrémistes violents se multiplient.

L'IJ a lancé son Initiative sur la Gestion des prisons lors d'une rencontre d'experts en 2015 au cours de laquelle les directeurs et surveillants pénitentiaires, en collaboration avec les responsables publiques et les responsables de programme ont travaillé pour élaborer un ensemble de recommandations visant à lutter contre la radicalisation en détention. Les recommandations de l'IJ sur la gestion des prisons ont constitué la base du travail de l'IJ dans ce domaine, mettant en œuvre seize recommandations réparties en cinq sections, 1) les opérations, l'administration et la gestion des établissements pénitentiaires, 2) le criblage, l'évaluation, la classification et le traitement des dossiers, 3) la discipline et la responsabilité, 4) la sécurité et le renseignement pénitentiaires, et enfin, 5) les programmes et le suivi en détention.

L'Initiative relative à la Gestion des prisons appuie également la mise en œuvre du *Mémorandum de Rome du GCTF sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents* et les actions requises dans les

résolutions 2178 et 2396 du Conseil de sécurité des Nations Unies, dont des mesures visant à maintenir un environnement sécurisé et digne et des outils pour évaluer et aider à lutter contre la radicalisation menant à la violence et au recrutement de terroristes dans les prisons. Parmi les autres outils intégrés dans le programme, doit également être cité le *Manuel de l'ONUDC sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral* et du Conseil de l'Europe, portant sur des domaines sensibles tels que le renseignement pénitentiaire et la préservation du ROHUM (renseignement d'origine humaine) dans le contexte carcéral, le recrutement et le recours aux informateurs et les avantages des approches intersectorielles du renseignement pénitentiaire. Les ateliers organisés dans le cadre de cette initiative ont reçu le généreux soutien des gouvernements du Maroc et des Etats-Unis.

La phase suivante de l'initiative de l'IJ sur la Gestion des prisons comprend un nouveau programme d'évaluation des risques des criminels et délinquants extrémistes violents et terroristes. Deux rencontres virtuelles d'experts sont prévues, deux sont prévues au cours de l'année 2021, dont une au deuxième trimestre 2021. Le premier atelier réunira des praticiens du domaine de l'évaluation des risques afin d'identifier les lacunes, les besoins et les défis en matière d'évaluation des risques, ainsi que les bonnes pratiques et informations sur les outils d'évaluation des risques actuellement disponibles. La deuxième réunion appuiera l'élaboration de programmes et un module de formation des formateurs pour un programme de renforcement des compétences. L'IJ travaille également avec le gouvernement du Kazakhstan pour organiser en 2021 un atelier sur le traitement des extrémistes violents et des terroristes. L'atelier sera dispensé en format virtuel ou hybride, voire en présentiel à Noursoultan si les restrictions liées à la pandémie le permettent.



Initiatives clés de l'IJ

Retour des combattants terroristes étrangers

L'Initiative relative au Retour des combattants terroristes étrangers appuie les praticiens et les gouvernements dans l'élaboration de politiques nationales et d'approches interinstitutionnelles afin de répondre efficacement aux enjeux posés par les combattants terroristes, en mettant l'accent sur leur réhabilitation et leur réinsertion en fonction des circonstances nationales.

En 2015, l'IJ a lancé son Initiative sur les Combattants terroristes étrangers (CTE), axée sur la mise en œuvre du *Mémorandum de La Haye-Marrakech du GCTF sur les bonnes pratiques pour répondre plus efficacement au phénomène des combattants terroristes étrangers* et les actions demandées dans la résolution 2178 du Conseil de sécurité des Nations Unies. L'objectif global de l'Initiative de l'IJ relative aux CTE était de renforcer les capacités du secteur de la justice dans les pays du Sahel, du Maghreb, du Moyen-Orient et d'autres régions afin de lutter efficacement contre le phénomène des CTE. Cette initiative a bénéficié du soutien des gouvernements du Canada, des Pays-Bas, de la Suisse, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. En 2016, au vu de l'évolution progressive de la menace et des défis auxquels étaient confrontés les gouvernements et les praticiens du fait du retour des CTE, l'IJ a réorienté son initiative et son approche de renforcement des capacités.

Aujourd'hui, l'Initiative de l'IJ sur les CTE construit des approches interinstitutionnelles afin de capitaliser l'expertise pluridisciplinaire visant la réhabilitation et à la réinsertion des combattants terroristes. L'Initiative appuie le développement de politiques nationales en ce sens, menées conjointement par les décideurs et les praticiens à l'échelle locale et nationale. Le programme de renforcement des capacités dans le cadre de cette initiative soutient les actions préconisées dans les résolutions 2178 et 2396 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que la mise en œuvre et l'opérationnalisation des bonnes pratiques du GCTF pour répondre aux enjeux du retour des familles de combattants terroristes étrangers.

Réhabilitation et réinsertion des combattants terroristes au Tchad et au Mali

Depuis 2019, avec le généreux soutien du gouvernement des Pays-Bas, l'IJ dirige un programme riche et personnalisé scindé en plusieurs étapes, en partenariat avec les gouvernements du Tchad et du Mali. Le programme est axé sur la réhabilitation et la réinsertion des combattants terroristes dans les contextes respectifs de ces deux pays.

Grâce à une série d'ateliers personnalisés, trois organisés au Tchad, trois au Mali et un dernier atelier organisé conjointement à Malte avec des praticiens et des représentants des deux pays (juges, procureurs, enquêteurs, agents pénitentiaires, gendarmes, travailleurs sociaux et dignitaires religieux), les participants ont rédigé des recommandations pour intégrer la réhabilitation et la réinsertion dans les politiques nationales de lutte contre l'extrémisme violent de leurs pays respectifs et ont formulé des propositions afin d'alimenter les plans d'action de chaque organisme. Les débats et les exercices de groupe interactifs ont permis aux praticiens de mettre en commun leurs connaissances et leur expertise sur les programmes de réadaptation et de réinsertion, l'importance de la sensibilisation communautaire et les rôles que les divers acteurs jouent dans des programmes efficaces de réadaptation et de réinsertion.

En 2021, l'IJ conclura cet important projet avec le Tchad et le Mali. En raison des restrictions de déplacement dues à la pandémie de COVID-19, il est malheureusement peu probable que l'IJ soit en mesure de mener en présentiel les réunions d'analyse prévues à la fin de l'Initiative, mais l'équipe reste en contact étroit avec les centres de liaison des deux pays et demeure déterminé à les aider dans leurs travaux visant à inclure des programmes de réadaptation et de réintégration des combattants terroristes dans leurs stratégies nationales de lutte contre la radicalisation violente.

Autres Initiatives et travaux de l'IJ

En 2020, l'Unité programmatique a également conçu et organisé des actions de renforcement des capacités et des réunions d'experts dans le cadre d'Initiatives et d'Axes de travail autonomes.



Autres initiatives et travaux de l'IJ

Les preuves recueillies sur les champs de bataille

Si le recueil, l'analyse, l'échange et l'exploitation des preuves obtenues sur les champs de bataille (matériaux et informations rassemblés par les forces militaires) peuvent être complexes et difficiles, ces éléments peuvent apparaître essentiels pour assurer des poursuites judiciaires en matière terroriste devant des juridictions pénales de mis en cause dans des infractions terroristes ou des partisans d'organisations terroristes.

Depuis 2019, sur financement du gouvernement américain, l'IJ a promu la mise en œuvre des *Principes directeurs non contraignants relatifs à l'utilisation des preuves obtenues sur le champ de bataille dans la procédure pénale ordinaire* (c'est-à-dire devant les juridictions non militaires) élaborés par les Département d'Etat, de la Justice et de la Défense américains, en réponse aux préoccupations des pays partenaires concernant le recueil, le partage, l'analyse et l'introduction de telles preuves dans les affaires de terrorisme. Les *Principes directeurs* ont été présentés lors de l'atelier mondial de l'IJ sur les preuves obtenues sur le champ de bataille en 2019. L'IJ a également intégré dans ses travaux les directives de l'ONUUDC et du DECT sur les preuves militaires.

En février 2020, l'IJ a organisé un atelier régional pour l'Afrique de l'Ouest, traitant de l'utilisation des informations et du matériel recueillis sur le champ de bataille pour permettre les poursuites judiciaires contre des combattants et membres de groupes terroristes dont les activités prolifiques se poursuivent au Sahel et plus généralement en Afrique de l'Ouest et constituent une menace permanente pour la région. L'atelier était organisé conjointement par le gouvernement du Nigéria, avec le soutien du Gouvernement américain, en coordination avec l'ONUUDC et la DECT. Soixante-quatorze praticiens y ont participé, dont des juges, des procureurs, des enquêteurs, des policiers et des militaires de 12 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée,

Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria et Sierra Leone). Ils ont été rejoints par des représentants d'organisations internationales, notamment le G5 Sahel, l'ONUUDC, la DECT, l'ONUUDC, INTERPOL, l'Union africaine, le Policy Center for the New South, le Centre de politique de sécurité de Genève et la Commission internationale pour la justice et la responsabilité.

Les praticiens ont examiné les circonstances exceptionnelles du recueil, de l'exploitation et de l'analyse des preuves sur les champs de bataille, à partir d'exemples positifs mais aussi des difficultés rencontrées dans le cadre de procédures pénales. Ils ont analysé les plateformes pour le partage de ces preuves et leurs usages au-delà du cadre judiciaire au-delà des poursuites judiciaires, notamment en ce qui concerne la sécurité aux frontières, l'approfondissement des enquêtes, l'appui aux services de police exploitant le renseignement. Les praticiens ont échangé leurs expériences dans le recueil, l'analyse, le partage et l'utilisation de ce matériel, et ont travaillé sur une étude de cas pour appliquer et contextualiser les bonnes pratiques.

En 2021, s'appuyant sur le succès de cet atelier mené en l'Afrique de l'Ouest, l'IJ poursuivra sa série d'ateliers régionaux de sensibilisation à la valeur potentielle des preuves obtenues sur le champ de bataille pour les procédures pénales en matières terroriste en se référant à ces *Principes directeurs*.

Un atelier régional MENA se tiendra au deuxième trimestre, un atelier en Afrique de l'Est étant prévu ultérieurement dans l'année. Parallèlement, l'IJ lancera des ateliers nationaux, initialement dans un format virtuel ou hybride, axés sur la facilitation du partage des preuves obtenues sur les champs de bataille sur un plan transfrontalier, par le biais de procédures d'entraide judiciaire. Cet axe de travail devrait débiter par une série d'ateliers en Tunisie, le premier étant prévu pour le deuxième trimestre 2021.

Autres initiatives et travaux de l'IJ

Extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique

La montée de l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique (REMVE) présente une menace dangereuse et de plus en plus transnationale. Les acteurs de la justice pénale ont un rôle essentiel à jouer pour contrer cette menace. Depuis l'identification, l'enquête, le démantèlement et la poursuite des cellules de REMVE, des réseaux et des acteurs isolés, jusqu'à l'incarcération des délinquants et criminels extrémistes violents, de l'expansion des actions pré-sentencielles à la conception de programmes de réhabilitation au sein des prisons et le suivi post-sentenciel, l'étendue des responsabilités des praticiens de la justice pénale dans ce domaine est vaste et variée (le REMVE est également appelé extrémisme violent de droite ou RWT par le Royaume-Uni et d'autres gouvernements européens).

Au cours des vingt dernières années, les praticiens de la justice pénale ont acquis une expérience significative dans la lutte contre le terrorisme, principalement en s'attaquant à la menace imposée par Daech, Al Qaida et leurs affiliés et branches, ainsi que des individus influencés par leur doctrine. Bien qu'une partie de cette expérience et de cette expertise soit directement pertinente pour contrer le REMVE, il existe également des différences importantes qui nécessitent de nouvelles approches, connaissances, stratégies et outils. Ainsi, alors que Daech et Al Qaida sont des organisations structurées et hiérarchisées, de nombreuses personnes impliquées dans le monde entier dans l'incitation au REMVE, le recrutement et la radicalisation ne sont que faiblement affiliés et principalement par internet, ce qui génère par ailleurs des difficultés importantes pour les services d'enquête pour identifier et démanteler des projets et activités de REMVE.

Guide de l'IJ du praticien de la justice pénale pour répondre à l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique

En 2020, avec le soutien des gouvernements américain et britannique, l'IJ a provoqué deux réunions d'experts pour étudier les moyens, pour les acteurs de la justice pénale, de lutter le plus efficacement possible contre le phénomène du REMVE, en s'appuyant sur les expériences nationales notables des gouvernements face à ces types de menaces. Les réunions ont été l'occasion pour les praticiens de partager et de renforcer leurs compétences dans la façon dont ils abordent ces questions, et de contribuer à l'élaboration d'un *Guide du praticien de la justice pénale pour répondre à l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique de l'IJ*, qui sera axé sur l'engagement des forces de l'ordre avec la société civile et les acteurs communautaires concernés.

En octobre 2020, l'IJ a organisé une première rencontre d'experts en ligne, réunissant 43 praticiens et experts en la matière, parmi lesquels des procureurs, des policiers et des enquêteurs, et des décideurs politiques, venus de 15 pays. Les procureurs et les enquêteurs qui se sont attaqués aux menaces de REMVE dans leurs juridictions respectives ont décrit en détail les récents efforts déployés au niveau national pour améliorer les capacités des forces de l'ordre.





Les participants ont également discuté des problèmes et des obstacles qui se posent lors de la détection et le démantèlement des cellules et des réseaux de REMVE et des acteurs isolés, les investigations et poursuites, de l'incarcération des mis en cause, la coordination et l'échange d'informations au niveau international, l'engagement auprès des acteurs communautaires, la mise en place de programmes de réhabilitation au sein des prisons et la surveillance après la libération.

Une deuxième rencontre virtuelle d'experts a eu lieu en décembre réunissant 40 praticiens et experts de 19 pays, dont des procureurs, des policiers, des enquêteurs et des décideurs politiques. Les praticiens ont discuté d'un projet de plan pour *le Guide de l'IJ pour les praticiens de la justice pénale*, identifié concrètement les enseignements et les lacunes dans les capacités des Etats à faire face aux menaces de REMVE. Parmi les outils abordés figuraient les stratégies policières traditionnelles, les sanctions, la surveillance de l'environnement numérique, la coordination interinstitutionnelle, la participation des acteurs communautaires, les programmes de réhabilitation au sein des prisons, le suivi après la libération et le partage d'informations à l'échelle internationale.

Les réunions d'experts ont réuni des praticiens et des représentants d'Australie, de Belgique, du Canada, d'Estonie, de Finlande,

de France, d'Allemagne, de Grèce, d'Italie, de Lituanie, de Malte, des Pays-Bas, de Norvège, du Portugal, de Serbie, de Slovaquie, d'Espagne, de Suède, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Ils ont été rejoints par des représentants du Conseil de l'Europe (CdE), d'Eurojust, de la Commission européenne (CE), d'Europol, du Réseau de sensibilisation à la radicalisation de l'Union européenne (RAN), de l'Institut allemand d'études sur la radicalisation et la déradicalisation (GIRDS), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), du Centre de recherche sur l'extrémisme de l'Université d'Oslo (C-REX) et de l'ONUCT.

Au premier trimestre 2021, l'IJ poursuivra ses travaux sur le REMVE avec une troisième et dernière rencontre en ligne d'experts, réunissant à nouveau de nombreux praticiens et experts qui ont participé aux deux premières réunions, en vue de finaliser les contributions sur le projet de *Guide du praticien de la justice pénale de l'IJ pour répondre à l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique*. L'IJ publiera ensuite ce guide au deuxième trimestre. L'IJ utilisera ce guide comme fondement d'une série d'ateliers de renforcement des capacités, axés sur la coopération internationale entre les services judiciaires et répressifs, les réponses politiques et législatives, et l'engagement du gouvernement auprès de la société civile et les acteurs communautaires concernés.



Autres initiatives et travaux de l'IJ

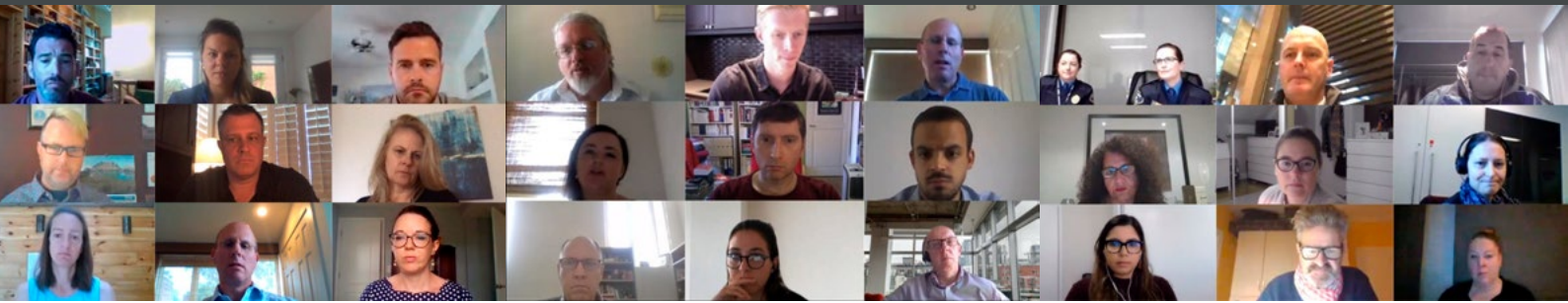
Mécanismes d'orientation : programmes d'intervention multi-acteurs fondés sur l'Etat de droit

La collaboration multisectorielle à différents niveaux au sein des Etats est de plus en plus reconnue par les décideurs politiques et les praticiens comme un outil majeur permettant d'identifier et de prendre en charge les personnes qui sont considérées comme « vulnérables », « à risque » ou déjà sur la voie de la radicalisation menant à l'extrémisme violent et / ou ont exprimé leur intérêt à s'engager dans des activités terroristes, mais n'ont pas commis de crimes.

L'une de ces formes de collaboration est connue sous le nom de « mécanismes d'orientation », qui impliquent un ou plusieurs acteurs locaux, notamment des travailleurs sociaux et professionnels de santé, des mentors religieux, des membres de la famille et des organisations de la société civile. De tels mécanismes permettent de mobiliser les acteurs qui sont souvent les mieux placés pour assurer une intervention efficace et préventive parce qu'ils disposent d'une compétence, d'une expertise, d'une crédibilité ou d'une légitimité particulière dont sont dépourvues les autorités policières locales. Ces acteurs sont essentiels lorsqu'un cas préoccupant a été identifié, mais que les mesures répressives ne sont pas jugées appropriées. Reconnaisant l'efficacité de ces programmes, l'IJ, avec le généreux soutien de l'Union européenne, élabore et pilote un programme unique en son genre pour soutenir le développement et la mise en œuvre de plateformes d'intervention multi-acteurs pour prévenir et contrer l'extrémisme violent dans le monde.

Rencontre d'experts

En février, en coopération avec le Centre danois de prévention de l'extrémisme, l'IJ a organisé un atelier d'experts à Copenhague, pour 40 praticiens venus de 16 Etats dotés d'une expérience dans la conception et la mise en œuvre de programmes pluridisciplinaires de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Les participants ont partagé leurs expériences, identifié les défis et proposé des solutions sur l'ensemble des questions portant sur ces programmes d'intervention pluridisciplinaires pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, dont celles visant à surmonter les obstacles au partage d'informations, évaluer les risques, les besoins et les capacités, instaurer la confiance et atténuer la stigmatisation, assurer la durabilité de l'effort d'intervention, ainsi que le suivi et l'évaluation. Travaillant en sous-groupes, les praticiens ont été invités à identifier les éléments à intégrer dans le programme et les méthodes les plus efficaces de transmission des connaissances requises aux bénéficiaires finaux, tout en garantissant que le programme serait pertinent et applicable dans des contextes géographiques et culturels variés. Les contributions recueillies lors de l'atelier de Copenhague vont servir de base à un projet de cadre pour le programme.



Consultations en ligne pour les praticiens et pour l'élaboration des programmes

En juin 2020, l'IJ a organisé cinq consultations en ligne réunissant 59 praticiens venus de 15 Etats ayant une expérience dans la conception et la mise en œuvre de programmes pluridisciplinaires pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, avec un focus sur les mécanismes d'orientation. Le but des consultations en ligne était de présenter et de discuter du projet, d'identifier ses points forts et les points à renforcer et les pistes d'amélioration de son contenu et de sa structure. Chacune des cinq réunions de deux heures et demie a réuni un groupe différent d'experts, qui ont débattu des propositions, des messages clés et de la méthodologie du cours et ont formulé des recommandations sur les participants appropriés pour la formation. Se fondant sur les commentaires recueillis, l'IJ a actualisé le projet de cadre et l'a étendu à un programme de formation pilote innovant.

En 2021, l'IJ présentera sa première version de ce nouveau programme particulièrement intéressant, en collaboration avec des représentants du gouvernement kenyan, tant au niveau national qu'au niveau des comtés, ainsi que des représentants de la société civile du Kenya. L'atelier portera sur la manière de concevoir et de mettre en œuvre des programmes d'intervention pluridisciplinaires pour la prévention et la lutte

contre l'extrémisme violent qui prennent effectivement en compte le contexte et les besoins locaux, à travers l'utilisation de mécanismes d'orientation.

Le deuxième atelier de formation en ligne pour piloter le programme de formation, dernière action dans le cadre de cette subvention aura lieu en mars 2021. Le cas échéant, l'IJ perfectionnera le programme en fonction des commentaires reçus au cours de l'atelier et procédera enfin à sa relecture, sa révision, sa publication et sa diffusion auprès des principaux acteurs avant la fin de cette subvention, en juin 2021.

« Bien qu'il s'agisse d'un cours virtuel, la configuration interactive de l'enseignement des matières de l'IJ et l'utilisation de techniques de pédagogie active étaient impressionnantes et entièrement satisfaisantes. Pour moi, c'était aussi bien qu'une formation en présentiel. »

*Sirat Aden Ali, Officier supérieur,
Gouvernement du Comté de
Garissa, Kenya*

Autres initiatives et travaux de l'IJ

Programme d'études principal

Avec le soutien du gouvernement américain, l'Unité programmatique a élaboré un programme d'études principal, composé de deux cours fondamentaux : *L'utilisation des informations issues du renseignement pour générer des preuves dans le cadre d'enquêtes et de poursuites pour terrorisme* et *Poursuites réussies en matière de lutte contre le terrorisme*. Ce programme a été conçu en partenariat avec des experts en pédagogie pour adultes, des spécialistes de la formation des juges et des procureurs et des praticiens possédant une expertise et une expérience approfondies en la matière. Grâce à cette collaboration, l'IJ a développé de manière optimale un canevas et un contenu de formation qui répondent efficacement aux enjeux concrets auxquels sont confrontés les praticiens dans nos régions géographiques cibles. Le programme d'études principal s'appuie sur la mise en œuvre des bonnes pratiques pertinentes du GCTF ainsi que d'autres documents cadres internationaux et régionaux, et fournit une base solide pour les Initiatives clés et les Axes de travail de l'IJ. Les premières itérations des deux cours ont été dispensées avec succès en 2019.

Informations issues du renseignement pour produire des preuves dans les enquêtes et les poursuites

En 2020, l'IJ a repensé et adapté le programme de cours sur le renseignement pour une nouvelle version en ligne pertinente et utile aux praticiens, et a délivré avec succès deux éditions virtuelles de cette importante formation. Le premier cours, à la fois sectoriel et régional, a réuni 25 juges, procureurs et enquêteurs du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda. L'IJ, en collaboration avec des intervenants suisses et américains, a organisé trois sessions interactives portant d'abord sur l'analyse et le recueil des renseignements, ensuite sur les engins explosifs terroristes et les preuves sur les scènes de crime, enfin sur l'entraide judiciaire. Chaque session comprenait des exposés pré-enregistrés et un exercice pratique à partir d'un dossier fictif permettant l'application concrète des compétences.

L'atelier a permis aux praticiens participant d'approfondir leur compréhension et l'intérêt de recourir au renseignement afin de verser des preuves dans les enquêtes et poursuites terroristes, d'améliorer leur connaissance des défis à relever et des stratégies permettant d'y faire face, enfin d'élargir leurs compétences et capacités en matière de promotion de l'Etat de droit et de lutte contre le terrorisme. Les praticiens ont activement partagé leurs points de vue, leurs idées et leurs expériences personnelles sur le recueil, le traitement et la préservation des preuves, la coopération interinstitutionnelle, les enquêtes judiciaires et la coopération régionale et internationale.

En décembre 2020, une deuxième formation a été dispensée, toujours sous un format virtuel, avec des exposés vidéo pré-enregistrés et un exercice pratique à partir d'un dossier fictif permettant l'application concrète des compétences. Les juges, procureurs et enquêteurs d'Ethiopie et du Nigéria participants ont partagé leurs points de vue, leurs idées et leurs expériences personnelles sur le recueil, le traitement et la préservation des preuves, outre la coopération interinstitutionnelle, les enquêtes judiciaires et la coopération internationale. Les participants aux deux formations adhèrent au format virtuel proposé et ont activement contribué lors des phases d'interaction. Ils ont déclaré que le contenu de cette action était extrêmement précieux et ont félicité l'IJ pour ce programme en ligne, son engagement et son succès dans le renforcement des capacités des praticiens pendant la pandémie.

L'IJ proposera une troisième édition en ligne pour les praticiens d'Afrique de l'Ouest au deuxième trimestre 2021, suivie d'une formation en présentiel lorsque les conditions le permettront. Par la suite, toujours en 2021, l'IJ entend faire évoluer cette importante formation sur deux volets différents : le premier conçu pour les praticiens et le second pour les décideurs. Cette répartition aidera l'IJ à générer un impact durable pour ces deux groupes et à adapter les programmes d'études pour un impact optimal.

Suivi et évaluation

Depuis son inauguration en 2014, l'IJ a formé plus de 6600 praticiens de la justice pénale issus de plus de 123 Etats. S'il est fier de cette réalisation, l'IJ ne s'appuie pas uniquement sur des chiffres pour mesurer ou démontrer l'impact de sa mission de renforcement des capacités. Un suivi et une évaluation efficaces sont essentiels pour déterminer si les objectifs du programme ont été atteints, si la formation a été efficace, pour garantir la qualité des actions, mesurer l'impact durable et améliorer l'efficacité des programmes futurs.

Nos donateurs s'attendent à ce qu'au-delà des données quantitatives, nous fournissions des rapports détaillés pour assurer que les fonds publics investis dans nos programmes ont un impact durable. Les participants à nos programmes doivent également avoir l'assurance que le temps et les efforts qu'ils investissent également dans un atelier ou une formation de l'IJ leur offriront la garantie de se former et d'être appuyés pour développer les compétences requises et dont ils ont besoin pour répondre aux défis auxquels ils sont confrontés et eu égard aux contextes dans lesquels ils travaillent.

Investissements dans le suivi et l'évaluation

En 2019, l'IJ a développé un référentiel d'indicateurs plus élargi et adapté destiné à rendre plus cohérente l'évaluation des activités de l'Institut et à présenter une analyse plus fine et transparente de nos progrès dans la réalisation des objectifs des programmes, des objectifs institutionnels, ainsi que des objectifs fixés par les donateurs. En 2020, nous avons recruté un responsable du suivi et de l'évaluation pour diriger à plein temps les travaux de l'Institut dans ce domaine important. L'élaboration d'une stratégie à l'échelle de l'IJ pour institutionnaliser et piloter le suivi et l'évaluation dans l'ensemble de l'Institut est au cœur de cette mission. La stratégie sera soutenue par des directives spécifiques au sein de chaque unité pour tenir compte des spécificités des différentes plateformes de formation, des objectifs de subvention, des promotions de praticiens et de l'administration de l'IJ, et sera complétée par un travail avec des responsables des programmes des unités académique et programmatique afin d'élaborer des programmes adaptés et spécifiques à chaque action. Notre investissement dans un suivi et

une évaluation appropriés et exhaustifs permettent à l'équipe de l'IJ de disposer des données dont elle a besoin pour concevoir et mettre en œuvre des programmes plus efficaces, identifier les éventuelles modifications à apporter afin d'accroître l'impact durable de ses actions de renforcement des capacités et ainsi répondre aux besoins de ses praticiens.

Cette priorité donnée au suivi et à l'évaluation et de l'évaluation permet aussi à l'IJ de présenter aux donateurs un tableau plus approfondi et plus complet des résultats et de l'impact obtenus dans le cadre des subventions accordées à l'IJ.

En plus d'une évaluation quantitative plus rigoureuse, l'IJ rassemble des données qualitatives plus spécifiques grâce auxquelles nous pouvons développer une évaluation plus holistique et complète de l'impact durable de l'IJ. Ces données qualitatives comprennent le recueil d'informations des actions entreprises par les alumni à la suite de leur participation aux programmes de l'IJ. L'amélioration du suivi et de l'évaluation est une étape cruciale pour la maturation de l'IJ en tant que centre de formation, tant pour nos participants que pour nos donateurs et partenaires. Grâce à cet engagement, l'équipe de l'IJ renforce les fondements sur lesquelles nous concevons, développons et réalisons un renforcement efficace des capacités dans le cadre de la mission et de la vision de l'IJ.

Egalité femmes-hommes

Réduire l'inégalité des sexes dans l'ensemble des programmes de l'IJ est aussi une autre de nos priorités, et l'équipe de l'IJ travaille activement, en collaboration avec les pays partenaires, à promouvoir une plus grande participation féminine à tous les ateliers de l'IJ ainsi que lors de l'élaboration du contenu des programmes. En 2018, nous avons constaté une nette augmentation de la participation féminine à de nombreuses initiatives clés et ateliers de l'IJ. En 2019, l'IJ a organisé un atelier régional dans le cadre de l'Initiative des autorités centrales dans le monde qui, pour la première fois, a rassemblé une majorité de praticiennes. En 2020, les efforts de l'IJ pour encourager et promouvoir la participation des praticiennes ont été poursuivis, et nous avons constaté une participation féminine accrue aux actions de l'IJ.

Communication et relations publiques

La stratégie de communication et de relations publiques de l'IIJ, approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2018, se fonde sur un plan quinquennal ambitieux pour la construction de l'infrastructure de communication nécessaire pour appuyer la croissance et le succès de l'Institut et, en premier lieu, l'impact de notre action de renforcement des capacités et de formation.

Nouveaux partenariats stratégiques

Après avoir obtenu l'approbation du Conseil d'administration en novembre 2019, l'IIJ a établi deux nouveaux partenariats stratégiques en 2020, qui permettront de renforcer et de tirer parti de nos missions respectives.

Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies

En septembre, l'IIJ et l'ONUCT ont signé un mémorandum d'accord officialisant leur partenariat. Dans le cadre de ce nouveau protocole d'accord, l'IIJ et l'ONUCT renforceront leur coopération mutuelle pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que des bonnes pratiques et outils. L'accord s'appuie sur la déclaration ministérielle ONU-GCTF de 2018, qui a souligné l'importance d'un partenariat fort et d'une entraide GCTF-ONU.

Lors de la signature, le Secrétaire exécutif Thomas Wuchte et le Secrétaire général adjoint à la lutte contre le terrorisme Vladimir Voronkov ont discuté de plusieurs domaines d'intérêt pour une collaboration future dans le cadre du mémorandum, par exemple dans le cadre des activités de recherche avec l'Unité académique de l'IIJ et le renforcement des capacités avec l'Unité programmatique. L'IIJ est fier de poursuivre sa coopération avec l'ONUCT pour lutter contre le terrorisme et renforcer les capacités des praticiens de première ligne de la justice pénale face à la menace croissante du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience

En décembre, l'IIJ et le GCERF, autre institution créée sous l'impulsion du GCTF, ont signé un protocole d'accord afin de reconnaître formellement et renforcer davantage leur partenariat institutionnel. L'IIJ se réjouit de travailler avec le GCERF dans le cadre de ce mémorandum et des opportunités intéressantes mises en évidence, afin de faire avancer leurs missions respectives de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et de promotion de l'Etat de droit et leurs priorités communes. Le mémorandum d'accord entre l'IIJ et le GCERF a été la point culminant d'une année de coopération renforcée entre les institutions créées sous l'impulsion du GCTF (le GCERF, Hedayah et l'IIJ), s'appuyant sur nos nombreuses années de coordination et de collaboration informelles.





L'IJ et Malte

Malte

Malte offre un environnement de formation neutre où les sujets sensibles peuvent être abordés d'une manière constructive. Son emplacement central en Méditerranée permet un accès facile aux participants venus de toute l'Afrique, du Moyen-Orient et du reste du monde. L'IJ est particulièrement reconnaissant du soutien continu du gouvernement maltais et de son engagement envers la mission et la vision de l'Institut.

L'IJ - le Campus de La Valette

Le Campus de La Valette de l'Université de Malte, plus connu sous le nom d'Old University Building, est un édifice culturel et historique majeur datant du XVIème siècle, situé à La Valette, splendide capitale de l'archipel maltais. La construction de ce bâtiment a débuté en 1595, sous l'impulsion du grand Maître Martino Garzes. La façade extérieure a été redécorée dans un style baroque en 1647.

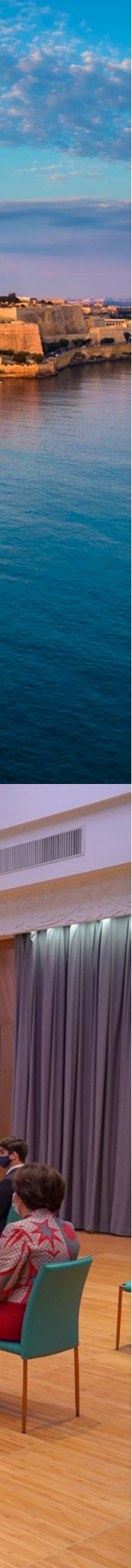
La majorité des formations de l'IJ qui se déroulent à Malte se tiennent dans les locaux de l'Old University Building, qui peuvent accueillir jusqu'à 60 participants lors des conférences, ou sur d'autres sites adaptés aux séances en groupes restreints et aux événements de plus petite envergure.

En 2018, le Conseil d'administration de l'IJ a choisi de fixer le siège de l'IJ dans les superbes locaux de l'ancienne Université. En janvier 2019, l'IJ a signé un protocole d'accord avec l'Université de Malte garantissant un bail de 15 années pour l'IJ sur le Campus de l'Université de La Valette, poursuivant ainsi le précieux partenariat entre l'IJ et l'Université. En 2020, l'IJ a agrandi ses locaux pour accueillir sa nouvelle unité académique.

En 2019 et en 2020, des travaux ont été réalisés afin d'optimiser et d'adapter les infrastructures existantes aux besoins de formation et aux exigences opérationnelles de l'IJ. Le chantier comprenait des travaux de rénovation et d'agrandissement des bureaux, le renforcement des dispositifs de sécurité, enfin la modernisation et l'installation d'équipements plus écoénergétiques. A souligner également, ces travaux comprenaient un partenariat entre l'IJ et l'Université de Malte, pour rénover et valoriser l'Aula Magna, l'espace de formation privilégié de l'IJ, ainsi que d'autres espaces de conférence destinés aux programmes de l'IJ.

Visite de SE George Vella, président de Malte

En novembre, l'IJ a eu l'honneur d'accueillir à nouveau SE George Vella, président de Malte. La visite a été l'occasion pour le président Vella de visiter le Campus de l'Université de Malte à La Valette et de se joindre à l'équipe de l'IJ pour une réunion d'information dans le respect des gestes barrières au sein de l'Aula Magna, récemment rénovée. L'IJ est particulièrement reconnaissant au Président de son soutien constant et de longue date à notre mission de renforcement des capacités.



L'équipe de l'IJ

Direction



Thomas Wuchte
Secrétaire exécutif



Marie Compère
Directrice de l'Unité académique



Reinhard Uhrig
Directeur de l'administration et des relations publiques



Steve Sinnott
Directeur de l'Unité programmatique

Conseillers principaux



Sevil Bostanci
Conseillère juridique principale



Philip Tucker
Conseiller principal aux enquêtes

Unité académique



Dan Suter
Praticien enseignant associé



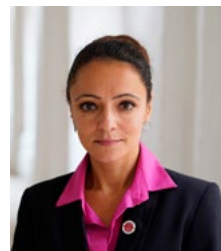
Samna Cheibou
Praticien enseignant associé



Dallin Van Leuven
Chargé de programmes



Hanien Alouzi
Assistante de programme



Einat Adam
Assistante administrative

Unité administrative et des relations publiques



Adriana Fenech
Responsable financier



Jaqueline Petrie
Assistante du service financier



Gregory Pearson
Responsable suivi & évaluation



Ruth Camilleri
Responsable du service des achats

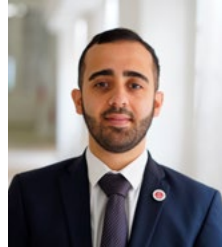


Pietro Princi
Responsable des ressources humaines

Unité administrative et des relations publiques ...suite



Allison Curtis
Responsable du service
de communication et de
programmation stratégique



Gabriel Camilleri
Assistant de communication



Abibou Bello
Assistant de programme



Roksolana Burianenko
Assistante de programme



Pawel Tverskoi
Assistant de programme



France Lemaire
Assistante de programme

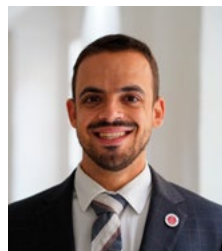


Maria Ladron de Guevara
Assistante de programme

Unité programmatique



Emerson Cachon
Chargé de programme



Adrian Carbajo
Chargé de programme



Monique Kamies
Chargée de programme



Miriam Shafik
Chargée de programme



Winthrop Wells
Chargé de programme



Gabriel Monterrosa
Chargé de programme
junior



Ben Cassar
Assistant de programme

Conseil d'administration



ALGERIE
M. l'ambassadeur Riache El-Haouès



UNION EUROPEENNE
M. Francisco Fontan



FRANCE
M. Adrien Frier



ITALIE
M. Raffaele Piccirillo



JORDANIE
Colonel Ahmad Al Ghwiriin



KUWAIT
M. l'ambassadeur Nasser Sabeeh
Barrak AlSabeeh



MALTE
M. Christopher Cutajar



MAROC
M. Ismail Chekkori



PAYS-BAS
M. Huibert Jan Mijnders



NIGERIA
M. le ministre Abubakar Malami, SAN



TUNISIE
M. Khalil Tazarki



TURQUIE
M. l'ambassadeur Aylin Taşhan



ROYAUME-UNI
Mme Claire Lawrence



ETATS-UNIS
M. John Godfrey

Conseil consultatif

Le Conseil consultatif de l'IJ a été créé en 2019 avec pour mandat de fournir des avis et conseils stratégiques non contraignants au Secrétariat exécutif dans plusieurs domaines clés, dont la programmation, l'élaboration de programmes, les domaines thématiques, les zones géographiques prioritaires et les partenariats. Les contributions du Conseil consultatif et d'un groupe de travail dédié au développement aux programmes d'enseignement et de recherches de l'Unité académique établi en 2020, améliorent et enrichissent encore les programmes et enseignements de l'IJ, ainsi que nos actions de renforcement des capacités adaptées et à l'impact significatif.

M. Christian Achaleke

Coordinateur national, Local Youth Corner

Mme Elizabeth Anderson

Directrice exécutive, World Justice Project

L'honorable Dr Manfred Dauster

Président, Cour suprême de l'Etat de Bavière

Dr Lorne Dawson

Directeur de projet, Réseau canadien de recherche sur le terrorisme, la sécurité et la société

M. Mamadou Diakhate

Président, Réseau africain de formation judiciaire francophone

Dr Mark Ellis

Directeur exécutif, International Bar Association

M. Tobias Freeman

Conseiller juridique principal, Institut International de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme

Prof. Rohan Gunaratna

Professeur, spécialiste des questions de sécurité
S. Rajaratnam School of International Studies,
Nanyang Technology University

Mme Idayat Hassan

Directrice, Centre pour la démocratie et le développement

L'honorable Juge C. Adèle Kent

Cheffe des affaires judiciaires, Institut national de la magistrature, Canada

Dr. Isaac Kfir

Directeur, National Security Program,
Head, Counter-Terrorism Policy Centre,
Australian Strategic Policy Institute

M. Christopher Lehmann

Directeur exécutif, Institut CEELI

S.E. Amb. Ihab Mostafa

Vice-Ministre délégué des affaires étrangères,
Directeur, International Counter-terrorism Unit,
Ministère des affaires étrangères, Egypte

M. Marc Porret

Coordonnateur des programmes du Centre des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (CCT)

L'honorable Juge Kimberly Prost

Juge à la Cour pénale internationale

M. Moulay Abedlazeze Raji

Premier substitut du Procureur général du Roi près la Cour d'appel de Rabat, Maroc

M. Adam Ravnkilde

Conseiller principal / Coordinateur de la lutte contre le terrorisme, Ministère des affaires étrangères du Danemark

M. Eric Rosand

Directeur, The Prevention Project:
Organizing Against Violent Extremism

L'honorable Juge Barbara J. Rothstein

Doyen des juges, Cour de district des Etats-Unis, Washington D.C.

Dr Bakary Sambe

Directeur, Timbuktu Institute, African Center for Peace Studies

Dr Kole Shettima

Coordinateur Pays, The John D and Catherine T. Macarthur Foundation

M. Marie Epiphane Sohounou

Directeur, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, Bénin

Dr Erroll Southers

Directeur des études sur l'extrémisme violent domestique, Directeur chargé des programmes internationaux, USC CREATE, Université de Californie du Sud

Mme Edith Van Den Broek

Procureure générale et conseillère juridique, Association Internationale des Procureurs

Dr Peter Vedel Kessing

Conseiller en chef, Département du droit international et des droits de l'homme, Ministère des affaires étrangères du Danemark

Subventions et détachements depuis 2014



AUSTRALIE



CANADA



DANEMARK



UNION EUROPEENNE



FRANCE



ALLEMAGNE



MALTE



PAYS-BAS



ESPAGNE



SUISSE



TURQUIE



ROYAUME-UNI



ETATS-UNIS

Les partenaires de La Valette

Le Centre africain pour l'étude et la recherche sur le terrorisme

L'Institut CEELI

Le Réseau européen de formation judiciaire

Le Centre mondial sur la sécurité coopérative

Le Fonds mondial pour l'Engagement de la Communauté et la Résilience (GCERF)

L'Institut Hedayah

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

L'Université de Malte

L'Institut d'études sécuritaires (ISS)

Le Centre international pour la lutte contre le terrorisme (ICCT)

L'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

Les Nations Unies

Les Institut américain pour la paix





L'Institut International pour la Justice et l'État de Droit

Université de Malte - Valletta Campus,
Old University Building, St. Paul Street, Valletta, Malta

info@theiij.org

[@iijmalta](https://www.instagram.com/iijmalta) [@iijmalta_fr](https://www.facebook.com/iijmalta_fr)

www.theiij.org